

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

AVRIL 1707.



A VERDUN;

Chez CLAUDE MUGUET;

M. DCC VII.

Avec Privilege du Roi.

Extrait du Privilège du ROI.

PAR grace & Privilège du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSÉT, & Scellé; Il est permis au Sr. * * de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du zems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque pretexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. * *, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & interêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilège.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.

Ledit Sr. * * a cédé son Privilège à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.

AVIS DU LIBRAIRE.

JE reçois si souvent de nouvelles commissions pour envoyer cet Ouvrage dans des endroits où il n'étoit pas encore connu, que je me vois obligé de mettre cet avertissement à la tête pour informer le Public que ce Journal fut commencé en Juillet 1704. sous le titre de La Clef du Cabinet des Princes de l'Europe &c. Qu'au mois de Janvier 1707. l'Auteur trouva à propos d'en donner la suite sous le nom de Journal historique sur les matieres du tems.

Les différentes éditions qu'on a faites des anciens mois, & que je suis obligé de renouveler pour fournir des exemplaires complets à ceux qui en demandent tous les jours, sont de solides garants de la satisfaction du Public pour un Ouvrage qui l'instruit agréablement des principaux événemens de l'Europe. Les sçavans & les curieux l'estimant également, sont bien aises de lui donner place dans leurs Bibliothèques, ou dans leurs Cabinets, tant pour leur propre satisfaction, que pour l'instruction de ceux qui leur succéderont; car à mesure que le tems s'éloignera des événemens de nos jours, ce Journal deviendra plus curieux, parce que d'un coup d'œil on y trouvera les matieres les plus intéressantes des années précédentes.

Ceux qui ont lu les mois précédens ont pu voir comme l'Auteur (gardant un profond respect pour les personnes sacrées, & pour ceux qui par leurs emplois sont revêtus de l'autorité souveraine,) en rapportant les faits historiques, donne place dans ses ouvrages aux lettres des Princes, des Ministres, des Generaux d'Armées, aux Mémoires des Ambassadeurs, aux Traitez, aux Harangues & autres pieces de cette nature. On les y trouve dans leur entier,

AVIS DU LIBRAIRE.

on par des Extraits lors qu'elles sont d'une trop longue étendue.

On prie ceux entre les mains de qui pareilles pieces tomberont, ou qui auront d'autres Memoires interessants à faire inserer dans ce Journal, de les adresser à l'Auteur ou au Libraire, en affranchissant le port des paquets, pourvu que ce ne soit pas des pieces satiriques ou injurieuses aux particuliers, elles pourront y trouver place. Enfin on avertit le Public, que l'ouvrage continuera de paroître au commencement de chaque mois, & qu'on fournira les precedens par exemplaires complets, ou par mois separés à ceux qui les demanderont.

Faites à corriger au mois de Fevrier 1707.

Sur des Memoires peu exacts, il s'est glissé deux fautes considerables dans ce mois : l'une est à la page 138. où l'on a dit que M. de Cauvillon étoit de *la Maison de Levi*. Il n'en est pas, son nom de Famille est *Louvet*; il descendoit de ce President Louvet, si connu sous le Regne de Charles VII. L'autre est à la page suivante, & regarde *M. le Comte de Flamarens*, qui a épousé Mademoiselle le Tillier : Ce Comte n'est pas mort; on l'a confondu avec le Marquis de Flamarens son frere aîné, qui mourut à Burgos le 13. Sept. 1706. La Reine d'Espagne qui l'estimoit beaucoup le fit soulager par ses Medecins & lui fit faire un service après sa mort. A la page 123. l. 9. au lieu de *Palm qui est*, lisez *Palmquist*. La precipitation avec laquelle on a imprimé le mois de Mars, pour ne pas manquer les voitures des Villes éloignées, y a fait aussi glisser quelques fautes d'impression, dont voici les principales; pag. 190. l. 17. *ruïner*, lisez *reünir*. p. 192. l. 15. *coule*, lisez *croule* p. 208. l. 16. *Leodold*, lisez *Leopold*. p. 225. l. 33. ôtez le mot *sans*.

225

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres remarques curieuses.

Avril 1707.

A R T I C L E I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **A**vant de parler de l'expédition du Comte de Villars, il est à propos de faire quelques observations Historiques, à l'égard des Isles de Majorque & Minorque, qui ont été nommées ainsi, à cause de la disproportion de leur étendue, celle de Majorque étant beaucoup plus grande que celle de Minorque: Elles composoient autrefois un Royaume particulier, en y comprenant l'Isle d'Ivica, dont les Maures après l'invasion d'Espagne, restèrent en possession jusqu'en l'année 1229. que Jaques Roi d'Aragon les en chassa: peu après elles furent unies pour jamais au Royaume d'Aragon.

Les habitans de ces Isles ne se sont jamais piquez de politesse; (quoi que ceux d'aujourd'hui soient beaucoup moins gros-

fiers que leurs Ancêtres,) ceux qui habitent presentement ces Isles ont à peu près les mêmes inclinations que les Catalans & les Valenciens, (qui sont leurs plus proches voisins) c'est-à-dire qu'ils sont inquiets, inconstans, & peu esclaves de leurs parolles & de leurs sermens; l'Histoire d'Espagne nous en fournit plusieurs exemples: les anciens Majorquins & Minorquins quoi qu'envelopez dans les tenebres du Paganisme, avoient cependant d'assez bonnes loix, qu'ils observoient beaucoup plus religieusement que ceux qui leur ont succédé n'exécutent les loix du Christianisme, ni celles de l'Etat Politique, reçues chez eux depuis plusieurs siècles.

Les Loix de ces anciens étoient renfermées dans sept points principaux, qui consistoient 1. A adorer les Dieux, 2. Secourir les pauvres, 3. Honorer les vieillards 4. Obéir aux Princes, 5. S'opposer aux Tyrans, 6. Punir les voleurs. 7. Et à défendre aux Peuples de ces Isles d'en sortir sous pretexte d'aller voyager en Pais étranger: cette dernière Loi, (qui est une des fondamentales du Gouvernement des Moscovites,) fut faite pour empêcher que les Habitans de ces Isles ne se transplantassent pas ailleurs, de crainte qu'elles ne devinssent desertes.

Il ne leur étoit pas permis d'avoir de l'or ni de l'argent, parce qu'on prétendoit que c'étoit à l'occasion de ces métaux qu'Hercule fit la guerre à Crisaoir fils de Gerion. Il n'en est pas de même aujourd'hui, l'inclination des richesses les domine autant que les autres peuples de l'Europe, & ces
Isles

Isles se font extrêmement enrichies par le commerce depuis plusieurs siècles, leurs habitans étant presque tous mariniers.

On remarque que les peuples de ces Isles ont toujours aimé les femmes, moins par un principe de galanterie, que par un effet de leur brutalité; en voici deux exemples tirez de l'Histoire ancienne de ce Pais-là. Lors que quelques Corsaires abordoient leurs Isles, s'ils avoient des femmes esclaves, on les achetoit en commun au prix de quatre hommes; & les particuliers ne pouvoient se les approprier au préjudice du service public. Si l'on contractoit quelque mariage dans ces Isles, les parens & les amis de l'époux couchoient avec l'épousée, chacun suivant le rang de leur âge; cette ceremonie duroit plus ou moins de jours, à proportion que la parentée étoit nombreuse, & lors qu'elle étoit finie, les nouveaux mariez pouvoient habiter ensemble.

II. Il y a sept à huit mois que l'Isle de Majorque (à la vûe de la Flotte des Alliez qui avoit porté du secours à Barcelonne,) se revolta & embrassa le parti de l'Archiduc; celle de Minorque ne suivit pas sitôt cet exemple; mais le 19. Octobre de l'année dernière deux freres nommez Jean Michel & Gabriel Saura, s'étant faits chefs d'une troupe de vagabonds, appellerent à leur secours les revoltez de Majorque avec partie des troupes Angloises & Hollandoises que l'Amiral Laake y avoit débarquées, ils firent revolter presque toute l'Isle, s'emparerent en très-peu de tems de toutes les Places, à la reserve du Château de Mahon, & du Fort nommé St. Philippe, où

*Revolte
des Isles Ma-
jorque &
Minorque.*

le peu de troupes qu'il y avoit dans l'Isle; se retirerent, & se défendirent avec beaucoup de fermeté contre les attaques des Rebelles; mais ils étoient à la veille de succomber, lors que le Comte de Villars, Chef d'Escadre aborda dans cette Isle pour leur porter du secours.

Ce Comte arriva au Port Mahon le premier Janvier avec trois Vaisseaux de guerre, quelques bâtimens de transport & un Bataillon de la Marine; Il trouva que les Rebelles de l'Isle, soutenus de sept cens Anglois, Hollandois ou Portugais, composant en tout un Corps de près de cinq mille hommes, avoient investi le Fort de Saint Philippe; & comme il sçut qu'il étoit fort pressé, il fit promptement toutes les dispositions necessaires, pour l'aller degager. Il tira quelques troupes du Château de Mahon, qu'il joignit à celles qu'il avoit amenées; & quoi qu'il n'eût que 1400. hommes il les divisa en trois petits corps, commandez par Mrs. de Jonquieres, de la Roche-Allard, & de Valette, & marcha avec eux droit au Fort assiégé. Mr. de Villars ayant reconnu le terrain, trouva que les assiégeans étoient retranchez dans leur petit Camp: cependant il les fit attaquer le cinq Janvier avec tant de vigueur, qu'il les contraignit de prendre la fuite avec beaucoup de desordre, abandonnant leur équipage & leur Artillerie. Ils se retirerent la plupart dans la Ville de Mahon, qui se rendit le lendemain.

Le Comte de Villars ne voulant pas donner le tems aux Rebelles de se reconnoître, envoya des Detachemens pour reduire les
Villes

Villes de Leord, de Mercado & de Fornelle, qui se rendirent à la première sommation, moyennant l'amnistie qu'on leur offrit de la part de Philippe V. Roi d'Espagne, à qui ce Peuple prêta de nouveau serment de fidélité: il ne restoit plus au pouvoir des Rebelles que la Ville de Ciudadela Capitale de l'Isle, qui est revêtuë d'une muraille, d'un fossé, & défenduë de huit Bastions: Mr. de Villars l'envoya attaquer par Mr. de Jonquiers, qui se presenta devant la Ville le 10. Janvier avec environ 1200. hommes; il envoya un Capitaine précédé par un Tambour pour sommer les Magistrats de la Ville de rentrer dans l'obéissance qu'ils devoient, & qu'ils avoient ci-devant jurée au Roi d'Espagne leur légitime Souverain; les menaçant autrement de faire passer les habitans au fil de l'épée, & de donner la Ville au pillage, s'ils attendoient l'arrivée de l'Artillerie, qu'on débarquoit des Vaissaux.

Cette menace ayant allarmé les habitans, il ne s'agissoit plus que de les rassurer contre la crainte que leur conduite criminelle leur avoit inspirée; car ils appréhendoient le châtimement que meritoit leur Rebellion. Don Francisco Nel qui faisoit la fonction de Gouverneur de la Place, fit dire à Mr. de Jonquiers que la Ville rentreroit volontairement sous l'obéissance du Roi Philippe V. si on vouloit lui accorder, à sa garnison & aux habitans les conditions raisonnables qu'il lui envoya par écrit; Mr. de Jonquieres les communiqua à Mr. le Comte de Villars, qui trouvant à propos de faire un pont d'or à son ennemi, consentit
d'ac-

d'accorder à ces Revoltez, sous le bon plaisir de Sa M. C. des conditions beaucoup plus avantageuses que celles qu'ils auroient eues si l'on avoit eu les Troupes, & les autres choses necessaires à faire un siege: car ce Chef d'Escadre n'étoit pas allé à Minorque à dessein de conquerir l'Isle, mais seulement pour porter du secours & des provisions aux Forts de Mahon & de St. Philippe, qui étoient les seuls Postes qui restoient au Roi d'Espagne. D'ailleurs les Rebelles croyoient que Mr. de Villars avoit amené un plus grand nombre de Troupes, & n'attendoient aucun secours de la part de l'Archiduc: Voici en quoi consistoient les principaux Articles de la Capitulation qui fut signée par Mr. de Jonquieres au nom du Comte de Villars, & par Don Francisco Nel avec les Magistrats de la Ville, & les Jurats de toute l'Isle de Minorque le 11. Janvier 1707.

I. Que sous le bon plaisir du Roi d'Espagne Philippe V. seul & legitime Souverain de l'Isle de Minorque, on accordoit un pardon General à tous les habitans de l'Isle, excepté Jean Michel & Gabriel Saura, & ceux qui seront convaincus d'être les premiers Auteurs de la Revolte.

II. Qu'il sera permis à Don Francisco Nel, à tous ses Soldats de quelque Nation qu'ils soient de passer dans l'Isle de Majorque, ou de se retirer dans leur patrie.

III. Que tous les habitans de l'Isle seront maintenus dans leurs privileges & autres graces à eux accordées par le Roi Philippe V. & ses Predecesseurs, dont ils ont jouï jusqu'au 19. Octobre 1706.

IV. Que

IV. Que les habitans de Ciudadela ne feront point defarmez, ni obligez de payer aucune somme pour rachetter leurs cloches, artillerie, ou autres metaux.

V. Qu'on mettra en liberté tous les Officiers, Soldats, Matelots & Habitans de l'Isle de Minorque qui pourroient avoir été faits prisonniers, moyenant qu'ils prêtent serment de fidelité à S. M. C. Philippe V. & promettent de ne jamais prendre, ni porter les armes contre ce Prince leur legitime Souverain.

VI. Qu'on ne mettra dans la Ville de Ciudadela ni Officiers, ni Troupes qui ne soient Espagnols de Nation, & à la folde de Philippe V.

VII. Qu'il sera permis aux habitans de la Ville, soit Ecclesiastiques ou autres de sortir de l'Isle dans cinq mois avec leurs effets pour se retirer où bon leur semblera.

VIII. Que dans un pareil délai il sera loisible à ceux qui sont absens d'y revenir & y posséder leurs biens, en vivant tranquillement comme de bons & fidelles sujets y sont obligez.

IX. Et enfin que les biens des nommez Saura & autres, exceptez de l'amnistie, ne pourront être confisquez qu'on n'ait auparavant satisfait au payement des créanciers qu'ils avoient avant le 19. Octobre 1706. qui est le jour auquel leur revolte commença d'éclater.

III. Tout ce que la joye peut inspirer à ceux qui en sont les plus susceptibles, a éclaté en Espagne au sujet de la grossesse de la Reine, qui doit accoucher au mois de Juin ou de Juillet au plûtard. Tout le

*Grossesse
de la Reine
confirmée.*

Royaume s'y trouve d'autant plus sensible, que Dieu ne lui avoit point donné un pareil sujet de joye depuis 1661. Les rejoüissances publiques & particulieres qu'on en a faites, tant à Madrid que dans les autres Villes de la Monarchie, qui n'ont pas été infectées de l'esprit de revolte, ont été poussées à un tel excès, qu'il n'est plus permis de douter que les cœurs des Castillans & de la plus grande partie des Provinces ne soient entierement devoüez au Roi Philippe V. Cette nouvelle a été communiquée à la Cour de Turin, & l'on assure que L. A. R. de Savoye en ont paru beaucoup plus contentes que la Cour Imperiale n'avoit lieu de l'esperer, après les demarches que Mr. de Savoye avoit faites en sa faveur; cependant on n'a pas encore appris que L. A. R. en ayent fait complimenter leurs M. C.

*Le Roi &
la Reine rendent
graces à Dieu de
cette grossesse.*

Le 12. Fevrier la Reine fut en chaise à Porteurs, à Nôtre-Dame d'Atocha, pour rendre grace à Dieu de sa grossesse. Le Roi se rendit dans la même Eglise quelques momens auparavant, accompagné de ses principaux Officiers & de quelques Grands d'Espagne. On avoit sablé les ruës, afin que les Porteurs pussent marcher avec moins de danger, & comme les fenêtrés & les Balcons, ne pouvoient pas contenir la dixième partie des personnes qui vouloient voir passer la Reine, on fit faire une barriere de deux mille cinq cens pied de long, haute de sept pieds, derriere laquelle, il y avoit une affluence de peuple, qui pouvoit voir Sa Majesté sans incommoder la marche. On voyoit dans plusieurs endroits,

les portraits de L. M. exposez sous des Daix magnifiques. Les Officiers de la Reine & plusieurs Grands marchaient à pied devant la chaise, aux deux cotez de laquelle étoient le Comte de Sant-Istevan, Grand Maître de la Maison de S. M. & le Marquis de Castel Rodrigue son Grand Ecuyer. La Princesse des Ursins suivoit aussi en chaise, & la marche étoit fermée par les Gardes à pied & à cheval.

Le *Te-Deum* ayant été chanté par la Musique Royale, & les prières étant achevées, on revint au Palais avec le même ordre: Il est venu à Madrid, des Députés de la plupart des Provinces, des principales Villes & & de tous les Ordres pour complimenter Leurs Majestés, & souhaiter à la Reine un heureux accouchement.

IV. Le Marechal de Berwick ayant visité les frontières d'Aragon, revint à Madrid vers la mi Février, pour rendre compte au Roi de l'état où il avoit trouvé les Places & les troupes qui y sont en garnison, Au commencement de Mars, ce Général prit congé de S. M. C. pour aller assembler l'Armée, afin d'entrer en Campagne. Les troupes Auxiliaires de France, qui doivent servir en Espagne, sont aussi en marche, pour s'avancer sur les frontières de Catalogne & de Navare. Les premiers mouvemens des Armées, nous éclairciront des projets qui ont été formez car ce qu'on en a débité jusqu'à présent, ne paroît pas assez solide pour pouvoir y faire quelques fonds.

Mr. de Berwick assemble l'Armée.

V. Au mois de Février, le Comte de Talaya, & Don Pedro Vasconcelos Officiers

Conférences pour l'é-

change des
prisonniers.

234 *Journal Historique sur les*
ciers Portugais avec un Officier Anglois ;
se rendirent à Noelda, où ils étoient atten-
dus par le Comte de Fuent, Don Anto-
nio de Leyra & le Marquis de la Campo-
verdo, Commissaires du Roi d'Espagne.
Cette entrevûë étoit pour faire un Cartel
pour l'échange des prisonniers de guerre
faits de part & d'autre les deux dernieres
Campagnes. On contesta beaucoup sur
les difficultez que firent naître les Portu-
gais, qui vouloient qu'on donnât dans ce
Traité, la qualité de *Roi Charles III.* à
l'Archiduc ; mais les Espagnols ne voulu-
rent pas y donner les mains, soutenant
qu'il n'y avoit jamais eu & qu'il ne pou-
voit pas y avoir deux véritables Rois d'Es-
pagne : cette contestation se termina enfin,
à condition que les Espagnols conserve-
roient la qualité de *Commissaires du Roi*
Philippe V. & que les autres auroient celle
de *Commissaires des Hauts Alliez* ; ainsi il ne
fut point parlé de l'Archiduc, non plus
qu'à la Capitulation de Barcelonne.

Reglement
general à
faire en fa-
veur des
prisonniers
de guerre.

VI. Quoi que dans un de nos Jour-
naux, * nous ayons déjà fait quelques re-
flexions sur une pareille matiere, elle est
trop interessante, pour n'en pas renouvel-
ler ici le souvenir. Peut-être que quelque
Lecteur, penetré de l'esprit du Christianis-
me, pourra y faire quelque attention, & en
former un projet, pour être présenté dans
quelque assemblée solemnelle.

Les prisonniers de guerre sont souvent
oubliez, ou traitez avec tant d'inhumanité,
qu'il est surprenant que le Christianisme
n'ait pas encore inspiré aux Souverains qui
en

* Voyez Tom. V. p. 335.

en font profession, des moyens convenables, pour ne pas les laisser languir dans leur captivité; Les Chrétiens restent en Esclavage chez les Turcs & chez les Barbares jusqu'à ce qu'ils soient rachetez par la rançon qu'on paye à ces infideles. Il semble que les Princes Chrétiens dévoient entr'eux traiter avec moins de dureté des hommes qui reconnoissent un même Dieu; D'ailleurs la consideration des services passez, & l'esperance de ceux qu'ils peuvent rendre à l'avenir, devoit leur procurer un plus doux traitement; quand ce ne seroit même que pour empêcher que le cœur du Soldat n'en fût pas abattu, & que l'Officier ne renonçât pas à la gloire du service. Tous les Souverains, en général, auroient également interest de faire là-dessus un Reglement solide, général & perpetuel; qui étant une fois établi, s'observeroit par tout de bonne foi, & deviendroit une des principales Loix de la guerre, qui n'auroit pas moins de force dans l'art militaire, que le droit des gens en a dans la Politique.

Par exemple, on pourroit convenir reciproquement que lors qu'une troupe a été faite prisonniere de guerre, sans la dépouiller, on la renvoyât avec un Trompette, au Général ou au plus prochain Gouverneur d'une Place ennemie, qui en fourniroit un Recepicé au nom de son Prince, portant promesse de rendre au plûtard dans trois mois, un pareil nombre d'Officiers & de Soldats, où la rançon qui auroit été réglée en argent; que jusques à ce tems-là, les prisonniers rachetez ne pourroient pas porter les armes contre le Prince qui leur

auroit donné la liberté. Il est très certain, qu'on pourroit prendre des mesures là dessus, qui repondant parfaitement au titre de *Princes Chrétiens*, seroient également avantageuses aux Sujets & aux Souverains, puisque si les uns font aujourd'hui des prisonniers sur leurs ennemis; ceux-ci en prennent d'autres demain sur eux, & les uns & les autres restent souvent des années entieres dans les prisons, où la misere en fait mourir la plûpart, sans parler de ceux que la captivité oblige de prendre des engagements prejudiciables aux interêts de son Prince & de sa patrie.

Mrs. Schowel & Rivers débarquent à Alicant.

VII. Ce fut le 18. du mois de Janvier que la Flotte Angloise & Hollandoise, qui avoit été contrainte de relâcher à Lisbonne, mit à la voile avec les troupes sous le commandement du Comte de Rivers; mais elle fut encore battuë d'une rude tempête le 24. Janvier qui fit perir plusieurs Bâtimens. Elle n'arriva que le 6. Fevrier sur la Côte d'Alicant, & y débarqua le neuf environ cinq mille hommes qui font les restes de ce grand armement, qui l'année derniere, tint pendant plusieurs mois les esprits de l'Europe en suspens.

Cette Flotte mit à la voile de Portsmouth, pour la premiere fois, le 15. Août 1706. Deux jours après la tempête l'ayant dispersée, elle relâcha à l'Isle de With, à Torbay & dans plusieurs autres Ports; Elle fit ensuite d'autres tentatives pour se remettre en mer; mais les vents contraires la retinrent dans les Ports d'Angleterre jusqu'au douze d'Octobre, que s'étant remise à la voile, elle prit la route d'Espagne, pour aller

Matières du tems. Avril 1707. 247
 aller porter à l'Archiduc le secours qu'il demandoit avec instance; Il sembloit que Dieu voulût s'opposer à sa navigation; car à peine fut-elle sortie de la Manche, qu'une nouvelle tempête la maltraita si fort, qu'elle fit perir plusieurs Bâtimens; Presque tous les Chevaux qui avoient été embarquez, furent jettez dans la Mer, & ayant relâché fort delabrée dans la Riviere de Lisbonne, elle y a resté deux mois, pour faire radouber les Vaisseaux & retablir les troupes, qui avoient échapé du naufrage. Enfin après six mois de Navigation, ou de séjour forcé dans les differents Ports d'Angleterre ou de Portugal, ce secours, tant attendu par l'Archiduc, est arrivé en Espagne. On peut bien juger, qu'outre les frais immenses, qu'on a fait pour cela, les troupes de débarquement sont fort diminuées & en très mauvais état.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

Monsieur Cusani, Nonce du Pape, *Deuil pour le Roi de Portugal.*
 ayant reçu des dépêches de Lisbonne, notifia au Roi la mort de Don Pedro, Roi de Portugal, pour laquelle la Cour de France a pris le deuil pour six semaines, aux formes ordinaires.

II. L'Abbé de Revol, ci-devant grand *Mr. de Revol, Evêque d'Oleron.*
 Vicaire de Poitiers, fut dernièrement sacré Evêque d'Oleron par Mr. de la Poype, Evêque de Poitiers, assisté de l'Evêque de Xaintes, qui est de la Maison de St. Mauris-

248 *Journal Historique sur les*
ris-Chevriers. Le nouvel Evêque d'Oleron,
est d'une ancienne Maison de Dauphiné,
qui a produit un Secretaire d'Etat sous le
Regne d'Henri III. Ce Prelat avoit été
longtems Grand Vicair de Bellay sous
feu Mr. de Laurens: c'est un habile & très
zelé Predicateur, & ce fut dans le tems
qu'il venoit de prêcher le Carême aux nou-
veaux Convertis de Nyort, que le Roi le
nomma à l'Evêché d'Oleron.

*Mr. de Ge-
nestines Evê-
que de Li-
moges.*

III. L'Abbé de Genestines, Chanoine &
Comte de Lion, Grand Vicair de St.
Flour, a aussi été sacré Evêque de Limo-
ge, dans l'Eglise Cathedrale de Lion, par
Mr. l'Archevêque de cette Ville-là, qui
est de la Maison de St. George, assisté de
l'Evêque de St. Flour, autrefois Comte de
la même Eglise, qui est de la Maison d'E-
steing, & par l'Evêque de Bellay, qui s'a-
pelle Madot, & a été Confesseur de feu
Mr. le Comte d'Aubigné, frere de Mad-
ame de Maintenon. Il est grand Predicateur,
car lors qu'il étoit à Lion, on l'a vû mon-
ter en chaire jusques à cinq fois dans un jour.

*Mr. Lubo-
mirski son
sejour en
France.*

IV. Le Prince Lubomirski, Polonois de
nation, fait une très-belle figure à Paris; &
comme il rend souvent des devoirs respec-
tueux à Mademoiselle de Courtenay, on
parle de les unir par les liens d'un mariage;
& c'est peut-être sur ce bruit qu'on a fait
les Vers suivans, qu'on attribué à Mr. de
Roquelaure, qui est dans la Gensdarmierie,
& qui a un talent déclaré pour la Poésie.

*Aimable Courtenay, digne race des Rois,
Mille & mille vertus m'ont rangé sous tes loix;
Un doute injurieux, vient d'offenser ma flame,
Je*

Je te l'ai dit cent fois, tu regnes dans mon ame;
Et la sincérité de ma constante foi,
Doit juquès au cercueil y regner avec toi.
D'un amour mutuel, faut-il que je me flate?
Après avoir dompté la fierté d'un Sarmate,
Je crains, que fier encore du sang de tes ayeuls,
Ce rang, quoi qu'éloigné, n'ébloüisse tes yeux.
Que ne puis-je aujourd'hui, t'offrir une Couronne!

Mais puis qu'en mon País, le mérite l'a donnée,
Je veux que par mon bras, le Sceptre mérite,
Justifie son choix à la posterité.
Et qu'une Courtenay donne un jour à ma gloire,
L'éclat qu'elle n'a plus qu'au temple de mémoire.

V. Tous les miracles ou plutôt les fables qu'on avoit débité sur la naissance du prétendu Antechrist, se sont évanouïes, principalement depuis qu'on a découvert que la lettre répandüe dans l'Europe, n'étoit presque que la Copie d'un pareil écrit publié au commencement du dernier siècle, dont l'Original étoit Espagnol. On m'en a communiqué une Copie écrite de la main de Mr. le Jau, Envoyé du Roi Henri IV. à la Cour de Bruxelles il y a environ cent ans; je l'aurois jointe ici si j'avois crû qu'une pareille piece fût encore nécessaire pour détromper le public d'un fait aussi absurde & si mal concerté, que celui-là l'a paru aux personnes raisonnables.

*Naissance
fabuleuse de
l'Antechrist.*

VI. Peut-être trouvera-t'on moins d'incrédules pour le nouveau miracle qu'on dit que Jaques II. Roi d'Angleterre, (dont le corps repose aux Benedictins Anglois à Paris) a fait depuis peu. Sans prétendre m'engager à aucune garantie, ni sans dimi-

*Miracle
du Roi Jaques.*

nuer la force de la verité, (s'il y en a,) je rapporterai fidellement ce qu'un Sçavant de probité vient de m'écrire sur ce sujet ; après m'avoir assuré, *que le miracle est très veritable & fort averé*, il ajoute :

„ Qu'une Dame de qualité, (on ne l'a pas
 „ nommée) ayant depuis plusieurs années
 „ une paralisie au bras droit, qui l'empê-
 „ choit de s'en servir, fut conseillée de se
 „ voïer au bien-heureux Roi Jaques II.
 „ qu'elle résista quelque tems à cette inspi-
 „ ration par un défaut de foi ; mais qu'en-
 „ fin ayant fait faire une neuvaine au tom-
 „ beau de ce Prince, le neuvième jour dor-
 „ mant dans son lit, elle songea qu'elle
 „ jouïoit de la guitare ; & s'étant éveillée,
 „ elle fit faire à son bras tous les mouve-
 „ mens d'une parfaite guérison. Peu de
 „ tems après elle reconnut que le mal n'a-
 „ voit fait que changer de place ; car la
 „ douleur ayant passé au pied droit, fit
 „ changer de situation au talon, qui monta
 „ sur le pied. La Dame reconnut alors
 „ que c'étoit là une punition de son peu de
 „ foi ; mais ayant fait faire une seconde
 „ neuvaine, son pied reprit sa premiere for-
 „ me, & elle fut parfaitement guérie : on
 „ ajoute encore une circonstance ; c'est qu'un
 „ de ses porteurs qui étoit Protestant, ayant
 „ été témoin de ce miracle, s'est converti
 „ à la foi Catholique.

VII. Mr. le Maréchal de Noailles se trouvant fort indisposé, se demit volontairement entre les mains du Roi, au mois de Fevrier, de sa Charge de Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps ou Gardes Ecoissoises ; Sa Majesté l'a don-

née

née au Duc de Noailles, Lieutenant General, fils de ce Marechal, & lui a accordé un Brevet de retenuë de cinq cens mille livres; ce Duc ayant prêté le serment de fidelité accoustumé, il fait actuellement les fonctions de cette Charge; cependant on croit qu'il les quittera bientôt pour aller commander en Rouffillon.

Le Duc de Noailles reçu en survivance à la Charge de Marechal son pers.

VIII. Mr. le Marquis de Puiseulx, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, Gouverneur d'Heuningue & Ambassadeur de France en Suisse, s'est toujours si distingué dans les differens Emplois qu'il a remplis, soit dans la guerre, soit dans le Ministère, que S. M. (qui connoît parfaitement le vrai merite des personnes qu'elle employe) voulant donner de nouvelles marques de sa satisfaction à ce Seigneur, l'a honoré de la Charge de Conseiller d'Etat d'Épée.

Mr de Puiseulx fait Conseiller d'Etat d'Épée.

IX. Le Roi a donné d'autres gratifications à plusieurs personnes, des services desquelles S. M. est contente: on peut mettre de ce nombre, le Comte d'Esteing Lieutenant Général & Capitaine - Lieutenant des Gendarmes Dauphins, à qui ce Monarque a donné une pension de quatre mille livres, assignée sur les revenus des Invalides, avec la liberté d'en faire l'usage qu'il voudra: il l'a partagée entre son fils aîné & le Chevalier d'Esteing son frere. Ce Comte est Beaufrere de feu Mr. le Comte de Vaubecourt, qui fut tué il y a deux ans en Piémont, & de Mr. l'Évêque de Montauban.

Gratification en faveur du Comte d'Esteing.

Le Comte de Brancas, parent du Duc de ce nom, & de l'Abbé de Brancas, un des beaux esprits du Royaume, a aussi été

Autre pour M. de Brancas.

gratifié d'une pension de deux mille livres.

*mence est une
vertu de la
Divinité.*

X. Les dons & les graces sont des vertus qu'on a toujours attribuées à la Divinité, même parmi les Payens: Les Princes qui les ont pratiquées, ont rendu par cet endroit leur memoire plus recommandable que par leurs Victoires. L'Empereur Marc-Aurèle, disoit qu'un avantage ne pouvoit pas être nommé Victoire, s'il n'étoit accompagné de quelqu'acte de clemence; que remporter une Victoire étoit une chose humaine; mais que pardonner étoit une chose divine: Aussi nous lisons dans l'histoire de ce Prince, qu'il pardonna toujours à tous ceux qui eurent recours à sa clemence.

*Action de
clemence du
Roi.*

Le jour que le Roi fit son Jubilé à Versailles, S. M. fit une action de clemence, digne du nom de *Roi Très-Chrétien*: en voici le sujet: Un de ces Abbez, plus assidus à la ruelle qu'aux Offices de l'Eglise, & qui s'occupent beaucoup plus à battre le pavé qu'à méditer sur un Breviere; s'étant rencontré, il y a quelques mois dans une affaire où plusieurs Brcteurs de Paris en vinrent aux mains avec les Soldats du Gué, & où il y eut quelques personnes tuez de part & d'autre; L'Abbé fut pris & peu de jours après condamné à mort. Le Roi, à la sollicitation de quelques personnes de distinction, commua cette peine en celle des Galeres: mais le jour que ce Monarque fit son Jubilé, l'Oncle du Criminel, s'étant trouvé au passage de S. M. lors qu'Elle alloit à l'Eglise, il se jeta à ses pieds; & après avoir longtems sanglotté, il dit à S. M. que le Jubilé chez les Juifs étoit un tems de
mise-

misericorde, où Dieu pardonnoit à son peuple; qu'on donnoit la liberté aux Esclaves; que les débiteurs étoient acquittez de leurs debtes envers leurs Creanciers; & qu'enfin les Prisons étoient ouvertes. Il supplia ensuite S. M. d'exercer la même indulgence en cette occasion à l'égard de son neveu, que Dieu vouloit autrefois que son peuple exerçât envers les débiteurs, les Esclaves & les Criminels. Le Roi touché de ce Sermon pathetique, prononcé par un Vieillard & entrecoupé de soupirs & de sanglots, lui accorda cette seconde grace, par un effet du penchant naturel que S. M. a toujours eu pour la misericorde.

XI. On est dans l'attente de voir quelles seront les premières operations de la Campagne prochaine; Les troupes de part & d'autre sont en mouvement pour s'approcher des frontieres où elles sont destinées; Les Gardes Françoises & Suisses sont arrivées en Flandres, & l'on n'y attendoit que les Officiers Généraux pour les faire cantonner.

Les Troupes marchent vers les Frontieres.

XII. Le Roi a nommé Mrs. d'Esteing, d'Aubeterre & d'Arennes pour servir en qualité de Lieutenants Généraux sous Mr. le Duc d'Orleans.

Officiers Généraux.

XIII. Le mois dernier Mr. Fraguier, Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem, fit ses vœux à Paris, dans le Temple du Grand Prioré de France, entre les mains des Seigneurs Religieux à qui le Bref du Pape, enregistré à Malthe, avoit été adressé; (c'étoit Mrs. Gaudechart & Bachevilliers, Commandeurs de Maupas & du Mont de Soissons;) comme je n'ai pas encore eu

Ceremonie pour la reception d'un Chevalier de Malthe.

254 *Journal Historique sur les*
occasion de parler de ces sortes de ceremonies, voici partie de celles qui furent observées dans cette rencontre.

Mr. le Prieur, Curé du Temple, après quelques prieres, benit l'Epée du nouveau Chevalier, qui étoit vêtu d'une Robbe longue: Le Commandeur plus ancien, qui étoit assis dans un fauteuil élevé sur une Estrade, lui mit cette Epée au côté, en prononçant ces mots; *Je vous seins cette Epée, la mettant à votre côté, au nom de Dieu tout Puissant, de la glorieuse Vierge Marie, de Mr. St. Jean Baptiste nôtre Patron, & du glorieux St. George, en l'honneur duquel vous recevrez l'ordre de Chevalerie.* Ensuite le Novice tira son Epée, l'ébranla trois fois en l'honneur de la très sainte Trinité, & l'ayant remis dans le foureau Mr. le Commandeur de Bachevilliers l'en retira, & lui en donnant trois coups sur l'épaule, il dit, *Frere Fraguier je vous faits Chevalier.* Mr. le Chevalier de Thumery de Boiffise, lui mit ensuite les Eperons dorez. Ceux qui ignorent l'institution de cet Ordre, les obligations des Chevaliers & les formalitez qu'il faut observer pour parvenir à cette Chevalerie, en trouveront un abrégé dans le Tome II. de cet ouvrage, page 261. & suivantes.

*Départ de
Mr. du Quesne
ne Guiton.*

*Vaiss aux
Espagnols
venans du
Mexique ar-*

XIV. Le 27. Fevrier, l'Escadre Armée à Brest consistant en seize Vaissaux de guerre, mit à la voile; mais on n'a pas marqué quelle route elle devoit tenir Elle est commandé par Mr. du Quesne Guiton.

Le même jour il entra dans le Port de Brest, deux Vaissaux Espagnols, l'un de 50. & l'autre de 20. pieces de canon, venant de la nouvelle Espagne, & sur lesquels il y avoit

Matières du tems. Avril 1707. 255

avoit si millions de piaſtres en argent, avec *riuent en*
d'autres riches marchandises: Dans le nom- *France.*
bre de cet argent il y a un million cent vingt-
quatre mille piaſtres, que le Viceroi du Me-
xique envoie au Roi d'Espagne; ces Vaif-
ſeaux ont fait la traversée de la Havena à
Brest, en 34. jours. Ils rencontrèrent dans
leur route le Salisburi de Nantes, & le
Glorieux de Saint Malo, venant de la Ve-
ra-Cruz, chargez de riches marchandises;
ils firent route de compagnie, & les vents
contraires les ayant empêchés de gagner les
Côtes de Biscaye, ils allerent aborder à
Brest.

XV. Les Prérôgatives & les Privileges *Prérôgu-*
des Evêques d'Orleans, sont si considera- *tives des*
bles, qu'outre ce que nous en avons mar- *Evêques*
qué dans quelques-uns de nos precedens *d'Orleans.*
Ouvrages, nous joindrons ici le précis des
ceremonies de l'entrée du nouvel Evêque,
qui s'apelle Louis Gaston Fleuriau; (il est
frere de Mr. d'Armenonville Directeur des
Finances.) Son arrivée à Orleans fut pre-
cedée par des Lettres de Commandement
du Roi & de Mr. le Duc d'Orleans, qui
meritent de trouver place ici, elles étoient
adressées aux Officiers du Presidial & au-
tres Corps de Magistrature: il y en avoit
de pareilles pour l'Université & pour tou-
tes les Communautéz qui ont accoutumé
d'affister à de semblables ceremonies.

DE PAR LE ROY.

C Hers & bien aimez; Nous sommes in- *Ordre du*
formez que le Sieur Fleuriau, Evêque *Roi pour*
d'Orleans, doit bientôt faire son entrée en *l'entrée de*
notre

*l'Evêque
d'Orleans.*

256 *Journal Historique sur les*
nôtre Ville d'Orleans; & quoi que Nous ne
doutions pas que vous ne lui rendiez les res-
pects dûs à sa dignité Episcopale, Nous avons
voulu vous faire cette Lettre, pour vous dire,
que Nôtre intention est, que vous ayez à le
recevoir avec les honneurs & les ceremonies
qui ont été observées à l'égard du feu Sr. Car-
dinal de Coislin & de ses predecesseurs, Evê-
ques d'Orleans; n'y manquez donc pas; car
tel est Nôtre Plaisir. Donné à Versailles le 23.
Fevrier 1707. Signé, LOUIS, *Et plus bas*,
PHELIPPEAUX.

De par Monseigneur petit Fils de France.

*Ordre de
Mr. le Duc
d'Orleans
sur le même
sujet.*

Messieurs, Vous avez perdu en moins de
six mois, deux Evêques d'une éminen-
te vertu; Mon Cousin Mr. le Cardinal de Cois-
lin, dont le nom seul rappelle à vôtre souve-
nir, tout ce qui rend un Prelat recommanda-
ble, naissance, dignitez, vertus Apostoliques.
Le Sieur Pellerier, dont la haute pieté vous
traçoit déjà celle de son illustre predecesseur.
Vous les pleuriez encore, penetrez que leur
perte seroit difficile à reparer, lors que le
Roi, nôtre très-honoré Seigneur, leur a nom-
mé pour successeur, le Sr. Louis Gaston Fleu-
riau, Evêque d'Aire; la douleur que cette
Eglise a de le perdre, est un presage assuré du
bonheur de la vôtre; Vous ne l'aurez pas plu-
tôt reconnu pour vôtre Evêque, que vous se-
rez édifiez de son zele. Vous recouvrez en
lui les Pasteurs que la mort vous a enlevé
Vous conviendrez qu'étant rempli d'un même
esprit, il merite aussi d'être assis sur le même
Siege, & qu'il est moins leur successeur que
leur image: C'est pourquoi penetrez d'une
estime

estime singuliere, pour sa personne, persuadé d'ailleurs de vôtre respect pour le caractere Episcopal: Ayant apris l'intention que ledit Sr. Evêque a de faire son entrée dans nôtre bonne Ville d'Orleans, & dans l'Eglise de sainte Croix, le premier Mars prochain, Nous vous mandons par là presente, que nous entendons que vous ayez à le recevoir, avec toutes les marques d'honneur, & les ceremonies pratiquées en cas pareil, envers ses predecesseurs audit Evêché. Nous assurant que vous vous conformerez en cela à ce qui est de nôtre volonté. Nous prions Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa sainte garde: Donné à Versailles le 14. Fevrier 1707. Signé PHILIPPE D'ORLEANS, *Et plus bas*, DOUBLET.

XVI. Voici les circonstances les plus curieuses, de la ceremonie qui s'observa à l'entrée & à l'installation de cet Evêque. Les ruës par où la proceSSION passa, étoient tapissées; quoique toutes les Compagnies y eussent été invitées, les Tresoriers ne s'y trouverent pas, à cause des difficultez du rang dans la marche, avec le Presidial: l'Élection & les Juges des Eaux & Forêts s'en dispensèrent aussi, par la même raison à l'égard de la Prevôté.

*Ceremonies
de l'entrée
de l'Evêque
d'Orleans.*

La veille de l'entrée, l'Evêque d'Orleans (qui depuis quelques jours étoit comme *incognito* dans son Palais Episcopal) se rendit vers les six heures du soir à l'Abbaye de Saint Eusteste, suivi de ses Officiers & des Députez de sainte Croix, qui est l'Eglise Cathedrale d'Orleans. On ne dira rien ici de ce qui regarde les prieres, les ornemens

258 *Journal Historique sur les*
mens ni les ceremonies de l'Eglise, qu'on
observa à l'égard de la reception de ce Pre-
lat, tant dans cette Abbaye que dans les
autres Communautéz Ecclesiastiques, qui
furent honorées de la presence du nouvel
Evêque; parce qu'on sçait que ce ceremo-
nial est commun à la pluspart des autres
Prelats de France: On ne fera mention que
de certaines circonstances, qui distinguent
les prerogatives des Evêques d'Orleans,
d'avec celles des autres Prelats du Royau-
me.

L'Evêque dont nous parlons, fut reçu
à la porte de l'Eglise de Saint Euveste, par
le Prieur, (en l'absence de l'Abbé,) à la
tête de ses Religieux. La ceremonie Eccle-
siastique finie, le Balif de l'Abbé, fondé de
procuracion, offrit à Mr l'Evêque l'ancien-
ne redevance. Les Abbez pretendent qu'el-
le n'est que de deux œufs & à coucher: Les
Evêques soutiennent, que c'est un souper
pour eux & pour toute leur suite: Il est à
remarquer, que le precedent Abbé donna
un magnifique repas à feu Mr. le Cardinal
de Coislin: Il survint là-dessus quelques
difficultez, qui donnerent occasion aux Of-
ficiers de Mr. l'Evêque de dresser un pro-
cès verbal.

Les mesures prises pour conserver le
droit Episcopal, opposé à celui d'hospitali-
té, le Prieur fut inviter Mr. l'Evêque d'al-
ler prendre une portion Religieuse au Re-
fectoir. Ce Prelat s'y rendit, accompagné
seulement de son Official & de son Pro-
moteur. Au lieu de deux œufs, on leur
servit au chacun un poulet avec un per-
dreau, & un fruit proportionné. La rela-
tion

tion qui m'a été communiquée, ne dit rien sur le jugement que les conviez firent de ce repas : Apparemment qu'ils furent contents de cette portion Religieuse que le Prieur leur avoit offerte. Après le repas, ce Prieur & six Religieux, accompagnèrent Mr. l'Evêque dans la chambre de l'Abbé, où il coucha.

Le lendemain premier Mars, dès les six heures du matin, Mr. d'Armenonville, suivi de toute sa famille, fut joindre Mr. l'Evêque son frere : Le Syndic & les Députés de sainte Croix, les Gardes du Gouverneur, & tous ceux qui devoient accompagner ce Prelat dans son entrée publique, se rendirent à l'Abbaye où il avoit couché. Il fut d'abord à l'Eglise pour faire ses prières, & tout étant disposé pour la marche, (chacun selon son rang,) on alla droit à l'Eglise de l'Abbaye de Saint Aignan. Il est à remarquer qu'au sortir de l'Eglise de Saint Euveste, il survint une difficulté sur le pas, entre les Docteurs de l'Université & les Chapîtres de Saint Pierre en Pont & de Saint Pierre le Puilier, qui contesterent plus de demi heure. Mr. l'Evêque regla la difficulté en faveur des Docteurs, qui se trouverent fondez par un Arrêt du Parlement, qu'ils firent signifier & en demander Acte. Les mêmes difficultez leur furent faites lors de l'entrée de Mr. le Cardinal de Coislin, dont ils sortirent également triomphans.

L'Evêque d'Orleans fût reçu par le Chapitre de St. Aignan, à la porte de l'Eglise de cette Abbaye ayant été conduit à la Sacristie, les Marguilliers voulurent lui laver
les

les pieds, dont il les dispensa en leur faisant payer quarante sols parisis qui leur sont dûs dans pareille occasion. Après les sermens, les prières & les ceremonies de cette Eglise, le Prelat fut mis dans un fauteuil, que quatre hommes éleverent sur leurs épaules, avec deux bâtons de Porteurs de Chaise, dont les quatre bouts étoient tenus par les quatre premières dignitez de cette Eglise: On le porta ainsi processionnellement jusqu'auprès de la porte Bourgogne, où le Châpître de Saint Aignan prit congé de lui & se retira comme celui de Saintt Euveste l'avoit laissé au sortir de leur Eglise.

Mr. l'Evêque se mit dans un autre fauteuil de velours violet à frange d'or, élevé sur un marche-pied; & ayant fait appeler les quatre Barons qui devoient le porter de cette porte jusques à Ste. Croix sa Cathedrale, il se presenta quatre Gentilshommes, fondez de procuration des quatre Barons. Ces quatre Barons sont: le Roi, comme Baron d'Yèvre-le-Chastel, Mr. le Duc de Sully, & Mrs. les Marquis d'Acheres & de Rougemont. Quatre hommes préposés pour cela, éleverent l'Evêque sur les épaules, pendant que les quatre Barons ou leurs Procureurs, tenoient les quatre bouts des bâtons.

Lors qu'on fut devant l'ancienne porte de Bourgogne, on s'arrêta pour donner le tems au Presidial, qui étoit dans une maison voisine, tapissée de Fleurs de Lis, de venir faire ses complimens. Le President harangua le premier; ensuite le Lieutenant Criminel: le Prévôt des Maréchaux & le
Pré-

Prévôt d'Orleans , qui jurèrent sur les Ss. Evangiles , qu'ils ne retenoient aucuns prisonniers dans leurs prisons ; car , comme nous l'avons remarqué ailleurs , * les Evêques d'Orleans ont droit , lors de leur premiere entrée , de faire ouvrir les prisons à tous les criminels , & de leur faire expédier des Lettres de pardon.

Après les complimens & les formalitez ordinaires , l'Evêque fut élevé dans son fauteuil , sur les épaules des quatre Colomnes Chrétiennes , qui representoient les 4. Barons dont nous venons de parler. Ces Statuës vivantes furent immobiles pendant plus de demie heure , que dura la revuë des criminels mis en liberté , qui étoient au nombre d'environ cinq cens : Ils sortoient d'une maison voisine les uns après les autres , qui , tête nuë , faisoient une genuflexion devant leur Libérateur , & étoient ensuite conduits à la tête de la Procession par les Officiers de la Justice Episcopale. Comme parmi eux il y avoit plusieurs Gentilshommes & Officiers , ils avoient , dès le matin , fait prier Mr. l'Evêque de leur permettre de porter leurs épées dans cette Ceremonie , ce qui leur fut refusé , parce que ce n'est pas l'usage.

Ensuite la Procession continua à marcher jusques à l'Eglise de Ste. Croix , Cathedrale d'Orleans , où le Prelat ayant été mis à terre , fut harangué par le Doyen , qui lui ayant donné à tenir un Ruban violet , attaché à une corde des Cloches , l'Evêque le tira par trois fois , & aussi-tôt toutes les Cloches sonnerent. Ce fut dans ce tems-là qu'il prit possession de sa Cathedrale , avec les ceremonies

* Voyez *Tom. IV. de ce Journal* pag. 321.

262 *Journal Historique sur les*
ordinaires ; & ayant ensuite célébré la Messe
du S. Esprit , où assisterent Mr. & Madame
d'Armenonville, Mr. de Morville leur fils,
Mademoiselle d'Armenonville , le R. P.
Fleuriau , Mr. le Marquis de la Vrilliere,
& plusieurs autres personnes d'une gros-
se distinction.

Après l'Office Divin, le nouvel Evêque
ayant été conduit dans son Palais Episcopal,
par les Chanoines & les Dignitez , il donna
un repas magnifique aux Conviez. Pour
donner une idée de la magnificence de cet
Illustre Prelat, il suffit de dire, qu'outre les
deux tables de la salle-basse, où étoient les
Seigneurs & les Dames de sa famille & de la
premiere distinction, il y avoit une autre
table de 90. Couverts à la salle de l'apparte-
ment d'en haut , & que les maisons voisines
étoient pleines d'autres tables servies avec
beaucoup de profusion & de délicatesse.
Après le repas, Mr. le Théologal fit un Ser-
mon fort pathétique aux Prisonniers, ensui-
te duquel Mr. l'Evêque, par une des fenê-
tres du Vestibule, leur donna sa Benedi-
ction Episcopalle.

XVII. Plusieurs lettres d'Espagne assurent
que S. M. C. ne fera pas la Campagne, à cause
de la grossesse de la Reine ; c'est pour cela,
dit on, que S. A. R. Mr. le Duc d'Orleans
ira commander en Aragon, & Mr. de Tessé
sur les Frontieres d'Italie.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **T**outes les plaintes du Pape, & les
remontrances des autres Princes de
l'Ita-

d'Italie, à qui l'Empereur veut imposer le joug du paiement des grosses contributions, qu'il demande pour l'entretien de ses Armées en Lombardie, n'ont produit aucun effet jusques à present: Il n'est pas permis aux particuliers de blâmer ouvertement la conduite des Princes; cependant bien des gens desaprouverent la politique de la Cour de Vienne, qui ménage aussi peu les Princes d'Italie, que ceux de l'Empire. Ceux-ci lui ont fourni des armes, & ont, pour ainsi dire, aidé à forger les fers sous lesquels ils soupirent depuis long-tems, & dont ils ne pourront se débarasser sans quelque secours étranger. Les Puissances d'Italie, endormies dans la molesse, n'ont pas prévu, lors qu'elles le devoient, le danger qui les menaçoit à leur tour. Il y a long-tems que l'Angleterre & la Hollande meditoient d'allumer la guerre en Italie, soit pour en éloigner le poids de leurs voisinages, soit par un effet de la haine qu'ils ont contre la Religion Catholique.

Ces deux Puissances connoissent la richesse de l'Italie, & ne doutent pas que s'ils en ont une fois ouvert les coffres forts, il ne soit aisé de faire la guerre au Pape, aux dépens des Italiens. Le pretexte de la conquête du Milanez pour l'Empereur, leur a fourni l'occasion d'envoyer en Lombardie, une nombreuse Armée de Protestans, qui n'aspirent qu'au pillage des Treasures de l'Eglise; le Prince Eugene, quoi que Catholique, pour retenir en Italie les Officiers & les Soldats de Brandebourg, de Hesse-Cassel, de Saxe-Gotha & des autres Puissances Protestantes, qui compo-

*Les plain-
tes du Pape
& des Prin-
ces d'Italie
inutiles.*

*Les An-
glois & les
Hollandois
veulent fai-
re la guerre
au Pape.*

sent la plus grande partie de son Armée, (qui n'avoient jamais été mieux payés qu'ils l'ont été cet hiver,) les flatte toujours d'avoir bonne part aux dépouilles des Princes d'Italie. Si ces Princes avoient fait entr'eux une ligue, (comme ils devoient naturellement la faire) pour éloigner la guerre de leurs frontieres, & demander que la garde du Milanez, de Naples & de Sicile, leur fut confiée, ou que ces Etats restassent neutres, jusques à une paix generale, qui auroit décidé de la succession d'Espagne; les horreurs de la guerre n'auroient jamais troublé la tranquillité d'Italie; mais une preuve que le Milanez n'en est qu'un pretexte, c'est que depuis que les Imperiaux s'en sont emparés, & que les François ont abandonné le Piemont, Sa Majesté Imperiale ni ses Alliez, ne ménagent plus aucune de ces Puissances, à qui les deux Couronnes n'avoient jamais demandé la moindre contribution; au contraire leurs peuples se sont enrichis depuis quatre ans par la vente & la consommation de leurs danrées, qui leur étoient payées en argent comptant. Ces reflexions, quelque justes qu'elles soient, ne pouvant pas être du goût de tout le monde, il est à propos de ne pas les pousser plus avant.

*Demande
du Cardinal
Grimani re-
jetée.*

II. On craignit qu'il n'arrivât quelque desordre à Rome le jour de la Purification, parce que le Cardinal Grimani, chargé du soin des affaires de la Maison d'Autriche, avoit écrit au Sr. Molinez Doyen de la Rotte & Superieur de l'Eglise de Nôtre Dame de Montferat, (affectée aux Nations Catalane & Arragonoise) pour lui defen-
dre

dre de faire exposer dans cette Eglise aucun autre portrait, que ceux du Pape & de l'Archiduc Charles en qualité de Roi d'Espagne; le Sieur Molinez répondit, qu'il respectoit le Cardinal Grimani, comme Cardinal, mais qu'il ne le reconnoissoit pas pour son Supérieur: que d'ailleurs il ne connoissoit d'autre Roi d'Espagne, que Philippe V. son legitime Souverain, dont le portrait fut exposé le jour de la fête avec celui de la Reine, sans qu'il arrivât le moindre desordre.

III. Ce Cardinal eut une autre mortification, à laquelle il s'exposa aussi imprudemment qu'à la première. Il envoya à la Daterie, quatre nominations de l'Archiduc, qui avoit nommé à quatre Canonics de Saragosse, dont les Titulaires avoient quitté la Ville, pour ne vouloir pas reconnoître ce Prince, au préjudice de la fidélité qu'ils avoient jurée à Philippe V. & fit demander des Bulles pour ces nouveaux pourvûs: Les Secretaires de la Daterie, en informèrent le Pape, qui leur répondit, que lors qu'on auroit des certificats de mort de ceux qui étoient pourvûs de ces Benefices, on examineroit à qui appartenoit le droit d'y nommer. Ces deux refus occasionnerent au Cardinal la dépense d'envoyer un Courier extraordinaire à la Cour de Vienne, pour y porter ses plaintes. Voilà comme souvent des Ministres peu moderez par des démarches à contre-tems, attirent des chagrins aux Princes leurs Maîtres; & comme l'Empereur prétend que toute volonté doi être subordonnée à la sienne, on ne doute pas que ce ne soit là un nou-

*Autre sujet
de mortifi-
cation pour
ce Cardinal.*

veau sujet pour l'aigrir contre la Cour de Rome.

IV. Comme les Cardinaux ont pris une resolution de ne rendre aucune visite aux Ministres des Puissances étrangères, que premierement ils n'en ayent été visitez; au lieu qu'auparavant, ces Ministres n'étoient tenus que de visiter le Doyen du Sacré College, & en son absence le sous-Doyen. La Republique de Venise, aprenant que son Ambassadeur à Rome, étoit le premier contre qui on vouloit exécuter cette resolution, a fait un Decret par lequel il est porté, que si les Cardinaux Venitiens manquoient à ce qu'ils doivent aux Ministres de la Republique, elle s'en prendroit à leurs parens, & les en puniroit en la maniere la plus convenable: ce Resultat paroît un peu injuste, n'étant pas permis dans les Loix du Christianisme de punir les innocens pour les coupables; cependant on a signifié ce Decret aux Cardinaux Ottoboni, Rubini & Priolo, qui aparemment se trouveront fort embarassez; car si les considerations du parentage les oblige d'obéir à la Republique, ils s'attireront la disgrâce du Pape & du Sacré College; si au contraire, ils restent attachés au devoir du Cardinalat, ils laisseront leur famille exposée à la haine de la Republique: En tout cas quelque severe que soit la punition, si elle n'est pas juste, elle ne peut pas être inomignieuse. Si j'avois un avis à donner à ces trois Cardinaux, pour les tirer de l'embaras où ils sont, sans offenser personne, je leur conseillerois de s'absenter de Rome pour quelque tems, jusques à ce que la difficulté eût été aplanie; car
le

le Ministre de la République, & ceux qui iront à Rome de la part des autres Puissances de l'Europe, ne pouvant pas y rester long tems *incognito* subiront la loi du Sacré College, ou la feront revoquer, sans la participation des Cardinaux Venitiens.

V. On debita dernièrement, que l'Empereur, pour engager le Duc de Savoye à renouveler son Traité pour trois ans, lui offroit l'investiture du Montferrat & dix-sept millions à prendre sur les contributions que Sa Majesté Imperiale pretend de tirer des Princes d'Italie, pour le dédommager des frais de la guerre, & pour retablir ses Places rasées; on ajoutoit que le Roi d'Espagne son gendre, lui faisoit d'autres offres encore plus avantageuses; mais on n'a vû aucune apparence à ces sortes de bruits.

VI. Il est bien plus certain que S. A. R. voulant donner des marques de sa gratification au Comte de Thaur, qui a deffendu Turin, lors du dernier siege, l'a honoré du titre de Marquis de Rivoli, & lui a donné un service de vaisselle d'argent, pesant environ trois cens marcs; Le Conseil de la Ville de Turin, lui a aussi fait présent d'une épée garnie de Diamans.

VII. Quoi que les Imperiaux ayent bloqué & ensuite affiégré la Citadelle de Modene pendant plusieurs mois, ils n'ont pas pû venir à bout de cette expedition; la seule presence de Mr. le Duc de Modene a plus fait dans un moment que toute l'Artillerie des Allemands n'avoit fait dans deux mois. Ce Prince étant arrivé dans sa Capitale le huit Fevrier à sept heures du soir; le Commandant François, qui étoit dans la Citadelle,

*Offres de
l'Empereur
au Duc de
Savoye.*

*Le Duc de
Savoye gra-
tisifie le Comte
de Thaur.*

*La Citadelle
de Modene
rendue au
Duc de ce
nom par Ca-
pitulation*

lui envoya un Officier de sa Garnison, précédé par un Tambour, pour complimenter S. A. sur son arrivée, & pour lui offrir en même tems de lui remettre sa Citadelle, si elle vouloit permettre à la Garnison Françoisë, d'en sortir avec armes & bagages, & les autres marques d'honneur qui accompagnerent ses Troupes lors qu'elles en sortirent en 1704. pour ceder la Place aux François; cette proposition ayant paru raisonnable à Mr. de Modene, S. A. l'accepta & la Garnison sortit le 10. Fevrier, pour être conduite à Mantouë, conformément à la Capitulation, menant avec elle six piéces de Canon; Mr. le Duc de Modene fit payer en argent comptant toutes les provisions & munitions qui n'avoient pas pû être emportées par la Garnison, parce que les François avoient acheté en entrant dans cette Place les denrées & les munitions de guerre que les Troupes de ce Prince y laisserent.

Cette Citadelle est une des meilleures d'Italie; il y avoit encore assés de provisions pour se deffendre contre les Imperiaux pendant plus de six semaines, s'ils s'étoient opiniâtres à en continuer le siege; car les Modenois pour garantir leur Ville du bombardement, en avoient fourni à la Garnison à diverses reprises. La Ville est très-ancienne, puisquel'histoire nous apprend, qu'elle a été une Colonie Romaine; que Marc Antoine l'assiegea inutilement l'an 710. de la fondation de Rome; l'année suivante ce Prince gagna près de cette Ville la fameuse bataille de Modene, contre Hirtius & Pensa, sans avoir de nouveau osé attaquer la Ville.

*Remarques
historiques
sur Modene.*

Le

Le Clocher de la Cathedrale de Modene, est une des plus hautes tours d'Italie, & c'est presque ce qu'il y de plus recommandable dans la Ville. Le Modenois, qui fut érigé en Duché par l'Empereur Frederick III. en 1452, en faveur de Broso d'Est, est un Fief relevant de l'Empire, qui paye un tribut annuel de 4000. écus Romains à Sa M. I.

VIII. Les François occupent encore Valence sur le Pô, la Mirandolle, Cremonne, Ostiglia, tout le Mantoüan, & différens Postes le long du Pô, depuis le bas Oglio: A l'égard du Château de Milan, la suspension d'Armes qui avoit été concludë entre cette Citadelle & la Ville Capitale de ce Duché, étant expirée le 2. de Fevrier, on voulut la prolonger; les ôtages furent même donnez de part & d'autre: mais le Marquis de Florida, qui commande dans le Château, refusa toutes les propositions qu'on lui fit pour cela, à moins que la Ville de Milan ne lui fournît les provisions & les rafraichissemens qu'il demandoit de nouveau: De maniere que la negociation ayant été rompuë, le Marquis de Florida commença le 12. Fevrier de faire jeter quelques Bombes dans la Ville; ce qui intimida si fort les Habitans que ceux des maisons les plus exposées, les ont abandonnées après avoir sauvé leurs meilleurs effets: Le Prince Eugene de son côté, donna les ordres pour dresser plusieurs Batteries contre le Château, & faire les dispositions necessaires pour en faire le siege, pour lequel on a fait des préparatifs depuis plus de quatre mois: Si ce Château est pourvû des choses necessaires à sa défense, le Marquis de Florida n'est pas homme à le

Places occupées par les François en Lombardie.

Château de Milan assiégué.

le rendre aisément. Il y a trois enceintes de murailles, défenduës par six bastions Royaux revêtus de brique, avec des fossés d'eau courante: il y a aussi trois puits ou fontaines qui ne tarissent jamais, & un moulin pour les besoins de la Garnison; son circuit est d'environ un mille, dans lequel il y a des ruës entieres, qui en tems de Paix sont occupées par plusieurs Artisans; mais le Marquis de Florida, au commencement du blocus, en fit sortir tous ceux qui n'étoient pas necessaires à la Garnison, ou qui n'étoient pas propres à défendre la Forteresse; Il y en eut plusieurs, qui en ce tems-là s'enrôlerent, dont la plupart ont deserté par la fuite.

Lors que le Prince Eugene vit que les hostilitez alloient commencer, il fit dire au Gouverneur du Château, Que s'il faisoit tirer contre la Ville, il ne feroit aucun quartier à sa Garnison; mais le Marquis de Florida lui répondit, Que dès qu'il n'y auroit plus d'ennemis du Roi son Maître dans Milan, il la ménageroit; qu'il étoit trop âgé pour lui proposer ni lâcheté ni infidelité; qu'il avoit soutenu vingt-quatre Sieges, & qu'il vouloit mourir glorieusement en soutenant le 25^{me}. pour le service du Roi son Maître.

Suivant toutes les apparences ce Château sera obligé de se rendre, n'étant pas possible qu'il puisse être secouru; Cependant il se défendoit encore vigoureusement le 28. Fevrier qui est la datte des dernieres lettres qui en sont venuës: Les Assiegez avoient même demonté quelques batteries des Assiegeans; le 18. ils firent une vigoureuse sortie du côté des Jardins, enleverent quelques be-
siaux

stiaux & quelques provisions, après qu'ils rentrèrent dans la Place avec peu de perte. Le Prince Eugene, les premiers jours du Siege, trouva moyen de faire jeter des billets dans le Château, pour inviter les Officiers & les Soldats de la Garnison de deserter, leur offrant de l'Emploi dans les troupes de l'Empereur, ou des Passeports pour se retirer où bon leur semblera : Lors qu'on en vient à ces extremitez, il semble qu'on craint la trop vigoureuse resistance de son Ennemi. C'est le Comte de Thaurin, qui a la direction de ce Siege, sous les ordres du Prince Eugene, qui n'attend que la fin de cette entreprise, pour se rendre à Vienne.

IX. Par le Traité conclud entre le Duc de Savoye, l'Empereur & l'Archiduc, il fut promis à S. A. R. qu'on lui donneroit l'investiture des Villes d'Alexandrie, de Valence, de Lumelino & des dépendances qu'elles ont scituées entre le Pô & le Tanaro, qui sont des Fiefs de l'Empire.

L'Empereur donne l'investiture d'Alexandrie au Duc de Savoye.

Les lettres de Vienne & de Turin assuèrent que l'Empereur avoit donné cette investiture au Ministre de Savoye, & que S. A. R. avoit déjà pris possession de la Ville & du Territoire d'Alexandrie, où elle avoit envoyé le Marquis de Constanza avec huit Bataillons : Voilà déjà un petit démembrement des dépendances de la Monarchie d'Espagne, sans le consentement des Espagnols, qui ne cadre pas avec ce que la Cour Imperiale declara, tant à Vienne qu'à Madrid, lors qu'on proposa le Traité de partage ; *que la Maison d'Autriche se refusoit plutôt à tout perdre que de souffrir qu'on demembrât une seule Place des dépendances de cette*
Mo-

Journal Historique sur les Monarchie, & qu'elle sacrifieroit toujours les propres interêts de la Maison Imperiale, à la gloire de la nation Espagnolle. Il y a un proverbe Italien qui dit: que lors que la fête est passée, on oublie le Saint.

Mr. de Mantouë arrivé à Venise.

X. Mr. le Duc de Mantouë s'est rendu à Venise, où l'on croit qu'il restera *incognito*, jusqu'à ce que le cahos des affaires de Lombardie soit developé. C'est l'arrivée de ce Prince à Venise qui a donné lieu au bruit qui s'est repandu, qu'il y avoit un Traité conclud, par lequel on étoit convenu d'une cessation d'armes dans le Mantouïan; que ce Duché & les Etats qui en dépendent seroient mis en sequestre, jusqu'à la Paix générale, entre les mains des Suisses, sous la garantie du Pape & des Vénitiens; que les revenus de cet Etat seroient employez à payer les Garnisons, à la reserve de 400. mille livres qui seroient payés annuellement à Mr. le Duc de Mantouë: Et enfin que moyenant ces conditions, les troupes sous les ordres de Mr. de Medavi repasseroient en France par le Piemont, & qu'on leur fourniroit l'étape sur leur route. D'autres avis disent que ce Traité avoit été effectivement proposé; mais que Mr. de Savoye ayant refusé de le signer, la negociation avoit été rompuë. Je crois qu'il est à propos de suspendre son jugement là dessus, jusques à ce qu'on voye les premiers mouvemens des Armées.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé en SUISSE depuis le mois dernier.

LEs Alliez s'étant aperçûs que l'Empereur avoit agi avec tant de hauteur
à

à l'égard des Cantons Suisses qu'on nomme Grisons, qu'il les avoit irrités, & que toute l'éloquence du Comte de Trautmansdorff n'avoit pû ramener ces Cantons dans les intérêts de la grande Alliance; les Alliez, dis-je, ont dressé une autre batterie, avec laquelle ils esperent d'abattre cette fermeté Helvetique, qui jusques ici leur a paru inébranlable.

C'est le Sr. Stanian, Envoyé d'Angleterre qui a été chargé de l'exécution de cette entreprise; ce Ministre s'étant rendu à Coire, Capitale de la Republique des Grisons, leur presenta un Memoire le 12. Février dernier pour leur demander le passage par leurs Terres pour les Troupes que les Alliez veulent faire passer en Italie. Pour les y engager d'autant mieux, après leur avoir donné des assurances de l'amitié de la Reine sa Maîtresse, il leur dit, que Sa

„ M. B. est entrée dans la juste & necessai-

„ re guerre contre la France pour abattre

„ la puissance de cette Couronne: que cet-

„ te Princesse espere que les Grisons

„ voudront bien concourir à une si juste

„ entreprise, qu'ils peuvent le faire sans

„ s'exposer à aucun danger, & même sans

„ rompre leur neutralité; qu'ils ne feront

„ que les spectateurs de cette prodigieuse

„ effusion de sang qu'on repand, & de la

„ consommation des immenses Tresors des

„ Alliez; qu'on ne leur demande que le

„ libre passage des Troupes Imperiales,

„ & celles des Alliez, qu'on veut envoyer

„ dans le Milanez pour renforcer l'Armée

„ d'Italie; qu'en vertu du Capitulat de Milan, ils accorderent la même chose dans

*L'Envoyé
d'Angleterre
demande
passage aux
Grisons pour
les Troupes
des Alliez.*

„ la precedente guerre; que d'ailleurs ils
 „ peuvent suivre l'exemple de la Republi-
 „ que de Venise, qui sans sortir des bor-
 „ nes de la Neutralité ont toujours donné
 „ passage aux Troupes qui ont passé d'Al-
 „ lemagne dans le Milanez; ce qui prouve
 „ que la Neutralité & le passage des Trou-
 „ pes n'est pas incompatible: il ajoute en-
 „ suite qu'ils ne doivent rien craindre du
 „ ressentiment de la France; que l'Armée
 „ de cette Couronne a été chassée d'Italie
 „ sans esperance d'y pouvoir retourner; que
 „ les Troupes qu'elle y a encore, doivent
 „ être regardées plutôt comme des prison-
 „ niers que comme les Garnisons des Pla-
 „ ces, & que la seule rigueur de la saison
 „ a empêché jusques ici les Alliez de les
 „ prendre.

En attendant la réponse qu'on fera apa-
 ranment à ce Memoire, soit de la part des
 Grisons, soit de celle des Ministres de
 France, Mr. Stanian me permettra de dire
 qu'il me paroît qu'il s'est un peu bêlousé;
 & que son Memoire allarmera peut-être
 quelques Princes d'Italie, qui croiront qu'au
 lieu de veiller à la conservation des liber-
 tés de l'Europe, la Reine d'Angleterre &
 ses Alliez semblent vouloir mettre l'Italie
 dans les fers, soit qu'on ait en vûe les droits
 surannez des anciens Empereurs, soit qu'on
 regarde les interêts de la Religion: Je laisse
 à tout Lecteur desintereffé le soin de con-
 cilier la contrariété que je trouve dans le
 raisonnement de Mr. Stanian: il nous dit d'a-
 bord, *que la Reine sa Maitresse, ne s'est en-
 gagée dans la guerre juste & necessaire contre
 la France, que pour abaisser la puissance de*
 me-

Matières du tems. Avril 1707. 275
mesurée de cette Couronne, & c'est dans cette
vue qu'il demande passage aux Suisses, pour
envoyer en Italie les Troupes de l'Empereur &
de ses Alliez. Peu après ce Ministre nous
averti, que l'Armée de France a été chassée
d'Italie, sans esperance de pouvoir y revenir,
& que les Troupes qui y sont restées, doivent
plûtôt être regardées comme des prisonniers, que
comme les Garnisons des Places qu'elles
occupent. Sil n'y a plus d'Armée Françoisse
en Italie; s'il n'y a aucune esperance qu'elles
y retournent, & si le peu de Troupes qui y
sont restées, sont déjà comme prisonnières.
n'est-il pas vrai qu'on doit conclure que les
Troupes des Alliez, destinées pour l'Italie,
& pour lesquelles on demande un passage
aux Suisses, doivent être employées à toute
autre chose qu'à abaisser la puissance de la
France, qui, au sentiment du Ministre An-
glois, court plus de risque de perdre les Pro-
vinces de sa Monarchie, que de reprendre ja-
mais le Milanese?

Peu après Mr. Stanian, averti les Suisses
en ami, Que s'ils n'accordent pas ce pas-
sage, ils doivent tout craindre des suites
de leur refus; mais qu'en l'accordant, ils
doivent tout esperer de l'inclination natu-
relle de l'Empereur & du Prince son frere
à faire du bien à leurs voisins & Alliez
par la Mediation & l'intercession de la
Reine & des Etats Generaux, qui s'em-
ployeront pour l'avancement des intérêts
de la Republique des Grisons. Il les avertit
encore, que comme la saison est trop
avancée pour souffrir du délai, qui seroit
autant prejudiciable aux Alliez qu'un re-
fus, il est necessaire qu'ils prennent une
prompte

„ prompte resolution, conforme à la brie-
 „ vété du tems, & à l'amitié que la Mai-
 „ son d'Autriche & ses Alliez ont pour eux,
 „ au moyen de quoi il leur promet sa fa-
 „ veur, & la protection de la Reine sa
 „ Maîtresse : c'est par cette promesse accom-
 „ pagnée de menaces, que le Ministre An-
 „ glois termine son Mémoire.

*Second
 Mémoire de
 Mr. Stanian.*

II. Le 19. Fevrier Mr. Stanian en présen-
 ta un second aux Grisons, qui tendoit au
 même but que celui dont nous venons de
 donner l'extrait: il tâche d'insinuer à ces Suis-
 ses, que le Roi Philippe n'étant plus en
 possession du Milanéz, les engagements qu'ils
 avoient pris avec lui, sont comme non ad-
 venus; que par conséquent les Grisons sont
 en droit, & qu'il est de leur intérêt, d'ac-
 corder aux Alliez le passage qu'ils deman-
 dent, continuant de les menacer d'un dur
 ressentiment, s'ils refusent ou s'ils diffèrent
 d'accorder la juste & l'équitable demande
 qu'on leur fait.

III. Ces Suisses n'ont encore pris aucune
 resolution là-dessus; Ils ont néanmoins en-
 voyé quatre Députez à la République de
 Venise; mais on ignore quel est le motif
 de cette Députation. N'est ce point pour
 s'informer des grands avantages que les
 Venitiens ont tiré du passage qu'ils ont don-
 né sur leurs terres aux Troupes étrange-
 res qui sont en Lombardie? Si cela est, les
 peuples du Bressân, du Veronois & des au-
 tres Provinces voisines, qui en ont eu l'ex-
 perience, pourroient là dessus leur donner
 des éclaircissémens fort naturels.

IV. Les differents entre les Catholiques
 & les Protestans du Comté de Tockem-
 bourg,

bourg, n'ont pas encore pû être terminez par aucune negociation. L'Abbé de St. Gal & quelques Cantons Catholiques, protegent les premiers, & les Cantons de Zurich & de Berne appuyent les autres : Au mois de Fevrier on tint à Berne une assemblée sur ce sujet, où il fut resolu de maintenir les Protestans dans la possession des droits & privileges que les Catholiques leur contestoient ; il semble même qu'on se dispose à faire agir la force des armes, puis qu'il fut ordonné à tous les habitans Protestans de ce Comté, de se pourvoir d'un fusil & d'une épée, à peine d'une pistolle d'amande.

*Suite des
différens de
Tockembourg*

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **L** n'est pas possible d'exprimer le triste état où l'Armée du Général Rabutin a été reduite, par la misere & les fatigues innoüies qu'elle a soufferte dans les montagnes de la haute Hongrie, & dans la longue & penible marche qu'elle a faite pendant les mois de Novembre & Decembre de l'année derniere, avant de pouvoir gagner le Danube. On fait monter sa perte à quatre mille hommes, c'est-à-dire, ceux qui sont morts, de froid, de faim & des fatigues ; Car on ne comprend pas dans ce nombre, ceux que les Mecontans ont tués, enlevés, ou qui sont desertés. Ceux qui sont arrivés dans la Bassé-Hongrie portent avec eux des témoignages languissans de la misere

*L'Armée
du Gen. Ra-
butin entie-
rement rui-
nés.*

feres qui les a accompagnés ; Car la plupart ressembloit à des squelettes vivantes, & font à demi nuds. Le peu de Chevaux qui leur sont restez, ont la maigreur de la Rosifnante de Don Quixotte, sans en avoir la vigueur.

*Quelles en
sont les causes.*

Le mauvais état de ces troupes, (que les Mecontens harcelèrent presque toujours dans leur marche, après la levée du siege de Cassovie, dont nous avons parlé ailleurs*) doit être attribuée au manque de vivres & de fourage, parce que les habitans des Bourgs & Villages de la Haute-Hongrie, qui se trouvoient sur leur route, abandonnerent leurs maisons, emmenerent leurs bestiaux, brûlerent leurs fourages, emporterent ou enterrentent leurs grains, & leurs autres denrées, aimant mieux les exposer à la pourriture, que de les laisser pour la subsistance des troupes Imperiales, par un effet de la haine que les Hongrois ont conçu pour les Allemans, qu'ils considerent comme des ennemis dangereux & irreconciliables.

Sans m'engager à donner ici un détail circonstancié des calamitez qui ont accablé cette malheureuse Armée, je me contenterai de remarquer, qu'elle n'a subsisté pendant près de vingt jours, que par artifice & avec un peu de pain qu'on faisoit faire ; des grains & des legumes que les Soldats trouvoient dans la terre, fouillant jusques dans les Cimetieres, parce qu'ils entrouverent plusieurs sacs dans celui d'un Bourg nommé Szobosla qui étoient à demi pouris ;

Un froid extraordinaire les ayant surpris à quelque distance de Segedin, dans un

en-

* Voyz Janvier pag. 29.

endroit éloigné des bois, on se vit obligé, pour rechauffer l'Officier & le Soldat, de brûler plusieurs chariots de l'Armée, & d'abandonner les bagages dont ils étoient chargés. Pendant plus de quarante lieues, on trouvoit de mille en mille pas, des armes, des hommes & des chevaux morts, qui auroient pû servir de guide aux Traîneurs, si les Païsans leur avoient permis de suivre l'Armée; mais ils en affoumoient presque autant qu'ils en rencontroient d'écartez. Cependant ceux qui tomboient entre les mains du Comte Caroli, qui de tems à autre envoioit des partis battre l'estrade, étoient traitez aussi humainement que les Loix de la guerre peuvent le permettre. C'est ce qu'on a appris par les lettres de plusieurs de ces prisonniers, qui ont eu permission d'écrire à Vienne; pour demander quelque secours à leurs parens.

Enfin le débris de cette Armée, qui, lors qu'elle fut envoyée en Transilvanie, étoit composée des meilleures troupes de l'Empereur, ayant abandonné la Forteresse de Zolnoch; passa le Danube entre Pest & Bude le 22. Janvier, favorisée par les Generaux Guy & Maximilien de Starenberg, qui avoient marché à sa rencontre, avec un autre Corps d'Armée, pour la mettre à couvert des insultes des troupes du Prince Ragotski. Ces troupes délabrées ont été mises en quartier de rafraichissement dans les meilleures Places de la Basse-Hongrie; mais comme la plûpart ne seront pas en état de faire la Campagne prochaine, la Cour Imperiale a resolu, que lors qu'elles seront un peu remises de leurs fatigues, on en envoye-

280 *Journal Historique sur les*
ra partie en Autriche & en Baviere , pour
relever celles qui y sont. Cependant on
vient d'apprendre que le General Rabutin,
rebuté du service de Hongrie , avoit de-
mandé à l'Empereur la permission de se
retirer sur ses Terres , pour y vivre en
personne privée ; mais on ne marque pas si
sa demande lui a été octroyée.

*M. Rabu-
tin demande
son congé*

*Le Prince
Ragotski pas-
se en Transil-
vanie.*

*Il venro-
que un Con-
seil à Rose-
nan.*

*Nouvelle
tentative
d'un accom-
modement avec
les Hongrois.*

II. Quoi que cette Armée ait été ruinée,
elle n'a pas rétabli les affaires de l'Empe-
reur en Transilvanie : car à peine en fut-
elle éloignée, que les Peuples se couvrirent de
nouveau le joug qu'on vouloit leur impo-
ser par force, & nous venons d'apprendre que
le Prince Ragotski, ayant été demandé par
les États du País, afin d'aller prendre pos-
session de cette Principauté, ce Prince
avoit pris cette route, avec un Détachement
de son Armée, laissant le reste sous le Com-
mandement du Comte Bereziui : mais qu'a-
vant son départ il avoit fait distribuer des
Lettres Circulaires, pour inviter la No-
blesse & les principaux de la haute & basse
Hongrie, de se trouver à Rosenau, le pre-
mier du mois de Mai prochain, où il avoit
résolu de tenir un grand Conseil en forme
de Diette, pour y délibérer des affaires gene-
rales du Royaume, offrant des Passeports
& Sauf-conduits à ceux qui se trouvent en-
core soumis à la domination de la Maison
d'Autriche.

III. Il paroît néanmoins que la Cour Im-
periale veut faire de nouvelles tentatives
d'accommodement : C'est uniquement dans
cette vûe, que le Comte de Reusteren Sieur
d'Almetot, qui a déjà été Plenipotentiaire
d'Hollande dans une pareille negociation, est

en

en route pour se rendre à Vienne. Ses instructions portent entre autres choses, d'exhorter l'Empereur à diminuer un peu de ses pretentions, & à lui faire comprendre en termes polis, que la violence de son Conseil lui aliene tous les jours l'affection de ses propres Sujets, & l'esprit de ceux qui lui étoient le plus dévouez. Quelques salutaires que soient de pareils avis, il se trouvera peut-être, quelques Ministres à Vienne, qui insinueront à l'Empereur, que les Etats Generaux veulent s'ériger en Tuteurs de Sa M. I. car il est certain, que la plupart des Membres du Conseil Aulique, seroient fort mortifiés si l'on venoit à bout de pacifier les troubles de Hongrie & ceux de l'Empire; parce que pêchant en eau trouble, ils s'enrichissent tous les jours des dépouilles des autres, & préfèrent leur intérêt particulier à celui du Prince & de l'Etat : Cette verité n'est pas ignorée de la plupart de ceux qui connoissent la Cour de Vienne.

IV. Dans l'Assemblée des Cereles, qui s'est tenuë à Heilbron, on y a resolu que l'Empire mettroit quarante mille hommes sur pied, pour agir sur le Rhin: On prétend même qu'elle sera augmentée par quelques mille hommes, à la solde d'Angleterre & de Hollande, qu'on tirera des Pais - Bas. Cette Armée de l'Empire, doit être commandée alternativement par le Margrave de Brandebourg-Bareith, & par le Prince Eugene; du moins ç'a été le sentiment de la Diette de Ratisbonne, pour concilier à cet égard les intérêts des Catholiques & des Protestans, qui veulent chacun un General de leur Communion.

*Et le General
Staremberg en Ita-
lie.*

Le General de Staremberg remplira le Poste du Prince Eugene en Italie, où les troupes du Langrave de Hesse-Cassel serviront encore la Campagne prochaine, au moyen des nouveaux Subsidés que la Hollande & l'Angleterre lui ont promis.

*Les Princes
de l'Empire
demandent
une Diette
extraordi-
naire &
pourquoi.*

V. Outre les Princes que nous avons nommez le mois dernier, * qui ont protesté contre les procedures du Conseil de Vienne, & qui prétendent que l'Empereur n'a pas droit de mettre aucun Prince au Ban de l'Empire, sans le consentement de la Diette; plusieurs Députez des Princes Ecclesiastiques se sont joints aux Protestans & ont signé le même Acte. Tous ces Princes agissant de concert, sollicitent l'Empereur avec de fortes instances, pour l'obliger d'assembler une Diette generale & extraordinaire, à laquelle tous les membres de l'Empire puissent librement envoyer leurs Députez pour y délibérer des affaires generales & les plus importantes du Corps Germanique. L'Empereur qui a lieu de craindre, qu'une pareille Assemblée n'examine de trop près les infractions du Traité de Westphalie, & l'inexécution des Articles des deux dernieres Capitulations Imperiales, élude autant qu'il le peut cette convocation: Il fait à peu près ce que le Roi Jaques II. faisoit, lors que ses peuples le pressoient en 1687. d'assembler un Parlement libre en Angleterre pour examiner les griefs de la Nation: Les mauvais Ministres dont son Conseil étoit composé, craignant le renversement de leur fortune, empêcherent ce Monarque de prendre des
me-

* Voyez Mars pag. 200.

Matieres du tems. Avril 1707. 283
mesures pour faire cesser le murmure des Anglois, ce qui lui fit perdre sa Couronne. L'Empereur n'a pas lieu de craindre une semblable infortune; Il n'y a point de Prince en Allemagne, qui aye le credit ni peut être les vûes qu'avoit pour lors le fameux Prince d'Orange; cependant si S. M. I. refusoit absolument la satisfaction que les Princes de l'Empire demandent, il seroit à craindre que le murmure des Allemans, (quelque pacifiques qu'ils soient) ne vint à augmenter, & qu'ils n'obtinsent par la force, ce qu'on ne peut leur refuser sans injustice.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, en SAXE, & Pais du NORD, depuis le mois dernier.

I. **C**E qu'on avoit debité que le Prince Alexandre Menzikow, General des Moscovites, devoit passer à la Cour du Roi de Prusse pour quelque negociation secrette, ne s'est pas confirmé: il est resté avec le Czard en Pologne, qui, secondez par quelques autres Puissances, n'oublent rien pour procurer de nouveaux obstacles au Roi Stanislas, afin de perpetuer les troubles de Pologne; & ce qu'il y a de plus affligeant pour ce Royaume; c'est que les Polonois sont si aveuglez, qu'au lieu d'être unis pour leurs communs avantages, ils se joignent aux Moscovites qui ont toujours été les ennemis redoutables de la Pologne, comme s'ils vouloient partager avec eux la

Le Sieur Menzikow n'est pas allé à Berlin

V 3 gloi-

gloire de déchirer leur propre Patrie.

Le Prince de Hesse-Darmstadt va servir le Czard. II. Le Prince de Hesse-Darmstadt apasé au service du Czard de Moscovie, portant avec lui des lettres dont l'Empereur l'avoit chargé : plusieurs autres Officiers Allemans ont aussi passé en Pologne pour entrer au même service. Ce secours consolera en partie les Moscovites de la retraite des Officiers Saxons, qui depuis quelques années leur aprenoient le métier de la guerre ; car au commencement des troubles de Pologne, ils ne sçavoient pas seulement faire l'exercice.

Plaintes de la Princesse Ragotski inutiles.

III. Nous avons remarqué ailleurs, * comme l'Empereur au préjudice des Passports, & de la permission qu'il avoit donnée à la Princesse Ragotski d'aller prendre les eaux à Carelsbach en Boheme, la fit arrêter par le Gouverneur d'egger : Cette Princesse écrivit à Sa M. I. & à l'Impératrice-Douairiere sa Cousine-Germaine, pour se plaindre de ce qu'on violoit le droit des gens en sa personne, sans qu'elle y eût donné lieu : Elle demanda qu'on la mît en liberté si elle étoit innocente, ou qu'on lui fît son procès si elle étoit convaincuë de quelque crime, ne demandant aucune grace là-dessus, & ne voulant être redevable de son élargissement qu'à la justice de Sa M. I. Ces plaintes furent envoyées à la Cour de Vienne au mois d'Octobre de l'année dernière, mais elles ne produisirent d'autre effet, que de faire expedier un ordre pour enfermer cette Princesse dans un Château près de Carelsbach ; on ne lui fit point de réponse, & on ne lui a jamais dit le

* Voyez Tom. V. pag. 410.

le sujet pour lequel elle étoit arrêtée prisonnière: le personnage que le Prince son époux fait en Hongrie pour reprendre & s'assurer la possession des biens, dont la Cour de Vienne l'avoit dépourvu, n'a jamais été un crime pour la Princesse, puis que nous l'avons vüe à Vienne dans une pleine liberté depuis les commencemens des troubles de Hongrie. D'ailleurs elle ne fut en Boheme que par permission, & avec Passeport de l'Empereur.

Le Prince Ragotski informé du traitement qu'on faisoit à son épouse, & craignant que ses ennemis ne poussassent leur dureté plus loin, tâcha adroitement de prendre des mesures avec elle, pour la tirer d'entre leurs mains: il confia son dessein à un Colonel de ses Troupes, Suedois de Nation, qui ayant pris avec lui 25. à 30. hommes choisis, déguisez en Suedois, se glissa en Boheme, faisant semblant d'avoir deserté les Troupes du Roi de Suede, & de vouloir aller offrir leurs services à la Republique de Hollande. On trouva le moyen de faire rendre à la Princesse des lettres de son époux, avec un Memoire de ce que le Colonel vouloit l'informer: il marquoit entre autres choses le jour & l'endroit où elle devoit se promener; car on le lui permettoit de tems à autre, suivie d'un Officier & des Gardes qui l'observoient: la promenade fut dirigée vers un certain moulin, à demie lieuë du Château; dès qu'on en fut à l'ademi-portée du pistolet, le Colonel & son Escorte sortirent du moulin, enleverent la Princesse, chasserent les Gardes, & l'ayant mise sur un Cheval, prirent la route de

Elle se sauva de sa prison & passa en Saxe.

Saxe, où la Princesse se refugia, & où elle est encore traitée conformément à sa qualité. Cela s'exécuta sur la fin du mois de Janvier.

On crut d'abord que le Roi de Suede avoit fait faire cet enlevement, & sur les plaintes qu'on lui en fit, il se justifia si bien, que Sa M. I. est persuadée que ce jeune Monarque n'y a eu nulle part. Cette Princesse étoit encore en Saxe au commencement de Mars; on prétend qu'elle passera en Pologne avec le Roi Stanislas, où le Prince son Epoux l'envoyera prendre pour la faire conduire en toute sûreté en Hongrie, après son retour de Transilvanie.

On vient d'apprendre que cette Princesse étoit partie de Saxe, pour se rendre à Dantzick, où elle restera aussi long-tems que le Prince son Epoux le jugera à propos.

Les Suedois se disposent à sortir de Suede.

Les Etats de Saxe ont payé au Roi de Suede partie des contributions auxquelles ils s'étoient engagez, le reste devoit se payer à la fin de Mars, auquel tems on assuroit que les Troupes Suedoises sortiroient des dépendances de cet Electorat; si cela est, nous sçaurons le mois prochain quelle sera la route qu'elles prendront; car on en parle si diversement, qu'il n'est pas possible d'en rien dire de positif.

Deliberations du Conseil de Leopold.

V. On a eu avis qu'il y a eu de grandes contestations dans le grand Conseil que l'Archevêque de Gnesne avoit convoqué à Leopold; la plupart des Seigneurs qui s'y sont rendus ont été d'avis, qu'une partie de la Republique ayant élu le Roi Stanislas, & le Roi Auguste n'ayant abdicqué la Couronne qu'ensuite de cette Election; on ne

Matières du tems. Avril 1707. 287
ne pouvoit pas dire que le Trône fût vaquant, ni prétendre de proceder à une nouvelle Election sans exposer le Royaume à une entiere désolation. D'autres au contraire opinerent que l'Election du Roi Stanislas ayant été faite dans un tems où le Trône de Pologne n'étoit pas vaquant, cette Election étoit nulle; mais qu'on pouvoit l'élire de nouveau, & empêcher par là les troubles dont la Republique étoit menacée; il y eut un troisiéme parti appuyé des Moscovites qui fut du sentiment, que sans avoir égard à cette Election, on devoit proceder à en faire une nouvelle, & l'on proposa en même tems pour Candidats, le fils du Czard de Moscovie, un des fils du feu Roi Sobieski, & le Palatin de Belz: Ces différens sentimens ont empêché jusques à présent de prendre aucune resolution décisive.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE & en ECOSSE, depuis le mois dernier.

I. **N**Onobstant toutes les difficultez qui se presenterent en Ecosse, lors de l'examen du Traité d'Union, il y a toute apparence, que le crédit des Anglois triomphera des obstacles que les Ecoissois ont voulu apporter à cette Union; Ce Traité ayant été aprouvé en Ecosse, la Reine le presenta le 8. Fevrier à son Parlement d'Angleterre, & l'accompagna de la harangue suivante.

MILORDS

*Harangue
de la Reine
sur le Traité
d'Union.*

MY LORDS ET MESSIEURS,
Lors que je fis l'ouverture de ce Parlement, je vous informai, qu'en conséquence du pouvoir que vous m'aviez donné, j'avois autorisé des Commissaires, pour traiter avec ceux d'Ecosse d'une Union avec ce Royaume, & que ce Traité avoit été présenté à mon Parlement d'Ecosse, pour l'approuver. Presentement, j'ai la satisfaction de vous informer, que ce Traité a été rarifié par un Acte du même Parlement, avec quelques additions & changements. J'ai donné ordre qu'on vous communiquât ce Traité, avec l'Acte de Ratification passé par le Parlement d'Ecosse, & j'espere que vous y donnerez aussi vôtre approbation & vôtre consentement.

Mrs. de la Chambre des Communes; Vous verrez qu'étant stipulé par ce Traité, de donner un équivalent à l'Ecosse, pour indemniser ce Royaume là de ce qu'il sera tenu de payer pour sa part des debtes d'Angleterre, il est necessaire, & je vous recommande (si vous approuvez ce Traité,) de songer au payement de cet équivalent.

Milords & Messieurs; Vous avez presentement l'occasion de mettre la dernière main à cette heureuse Union des deux Royaumes, qui, à ce que j'espere, procurera à toute l'Isle, un bonheur perpetuel, l'augmentation de sa prosperité & de son crédit, & une constante seureté pour la Religion Protestante. Les avantages que nous tirerons tous de cette Union, sont si évidens, que je ne saurois me dispenser, de me congratuler moi-même, de ce qu'un si grand ou-

ouvrage, si souvent entrepris sans succès, aura, si vous le voulez, son accomplissement sous mon Regne.

II. La congratulation que la Reine se fait Elle même, sembloit lui devoir attirer des Adresses de félicitation de la part de toutes les Communautés de son Royaume; Car les Anglois ne sont pas fort avares de ces sortes de Complimens, puis qu'à la moindre occasion, ils en accablent la Cour: Aparanment qu'on attend la décision du Parlement d'Angleterre sur les additions & les changements que celui d'Ecosse a faits aux articles de ce Traité: elles ont déjà produit quelques contestations dans la Chambre des Communes, qui, probablement se termineront à la satisfaction de la Cour.

*Contesta-
tions sur ce
Traité.*

La Chambre-Haute ne travaillera point sur ce Traité, que celle des Communes n'ait achevé d'en examiner tous les articles; Cependant les Pairs Ecclesiastiques ont fait passer un Bil pour la sureté de l'Eglise Anglicane, afin de s'opposer à l'Acte du Parlement d'Ecosse en faveur de la Religion Presbiterienne. Ce qui donna lieu à ce Bil fut une remontrance du Comte de Nottingham qui tendoit à prouver le danger auquel le Traité d'Union exposoit l'Eglise Anglicane. Le Lord Sommerfet poussa cette matiere plus loin, en proposant de supprimer toutes les Sectes établies en Angleterre, & de n'y plus souffrir que les Religions Anglicane & Presbiterienne, qui étoient les plus anciennes depuis qu'on s'étoit séparé de l'Eglise Romaine; mais sa proposition fut rejetée comme préjudiciable à l'Etat,

*Resolutions
sur les dan-
gers de l'Egli-
se Anglicane*

l'Etat, parce que si elle avoit lieu, elle obligeroit les Anabaptistes, les Cotiacres ou Trembleurs, & les autres Sectaires de se retirer en Hollande, ou dans les autres Etats où toutes les Religions sont permises, ce qui seroit un notable préjudice au commerce d'Angleterre.

*Vaisseaux
Anglois &
Hollandois
battus de la
tempête.*

III. Outre la tempête dont nous avons parlé le mois dernier, * qui avoit contraint les Escadres du Vice-Amiral vander Goës (qui conduisoient en Espagne les Recrues Hollandoises, & escortoient en même tems les Vaisseaux Marchands qui vont aux Indes Orientales,) de relâcher dans les Ports d'Angleterre, elles furent de nouveau si maltraitées les 4. & 5. Fevrier, qu'elles revinrent le 6. à Torbay, & y étoient encore au commencement de Mars, les Vaisseaux endommagez n'ayant pas pû être reparez si-tôt. La même tempête fit échoier plusieurs riches Navires Marchands qui venant des Indes, avoient relâché en Irlande.

*Armement
naval en
Angleterre.*

IV. On travaille actuellement en Angleterre à l'armement d'une nouvelle Escadre, qui ne scauroit être prête avant la fin du mois de Mai; on parle diversément de sa destination, les uns disent que c'est pour aller dans les Mers du Nord avec quelques Vaisseaux de guerre Hollandois, pour donner de la jalouſie au Roi de Suede, & joindre l'Escadre que le Roi de Dannemark fait preparer; d'autres assurent que c'est pour porter de nouveaux secours en Espagne & en Portugal, afin de remplacer la perte de ceux qu'on y a déjà envoyé; ce dernier sentiment paroît le plus vrai-ſemblable, parce que

* *Voyez Mars pag. 219.*

Matières du tems. Avril 1707. 291

que Milord Galloway & le Comte de Rivers ont informé la Cour de Londres, que les forces des deux Couronnes seroient si superieures aux leurs, qu'ils craignoient d'être obligez de quitter la partie en ce Pais-là, à moins qu'on ne leur envoyât un renfort considerable : l'Archiduc a appuyé les remontrances de ces deux Generaux Anglois par une lettre très-touchante qu'il a écrite à la Reine pour la remercier de tous ses soins, & pour la prier de lui donner de nouveaux secours, & d'exhorter les Etats Generaux de ne pas abandonner l'ouvrage qu'ils avoient si bien commencé.

V. Il ne s'est rien passé d'essentiel en Portugal, si ce n'est que l'Inquisition ayant fait arrêter un Gentilhomme Anglois pour quelque irreverence, l'avoit fait apliquer à la question pour lui faire avouer le crime dont il est accusé devant ce rude Tribunal. La Reine Anne en ayant été informée, a écrit, au Roi de Portugal pour reclamer son Sujet, sous promesse de le faire châtier s'il se trouve coupable, mais l'Inquisition n'a pas voulu s'en défaire.

*Gentil-
homme An-
glois à l'In-
quisition.*

Les deux Chambres du Parlement d'Angleterre ayant enfin approuvé le Traité d'Union avec les Ecoffois y ont fait, on est presentement occupé au Bil de Ratification qui doit mettre fin à cette affaire épineuse.

L'Escadre du Vice Amiral vander Goës est enfin partie de Portsmouth, pour porter en Espagne les douze cens hommes de recrues pour les Troupes Hollandoises.

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

*Conseil
pour les opérations de la
Campagne.*

Ambassadeurs de Venise en Angleterre.

Députés de Saxe en Hollande.

I. **O**N attend au premier jour Mr. de Marlborough de retour d'Angleterre; à son arrivée on tiendra un grand Conseil de guerre à la Haye pour y délibérer des opérations de la Campagne prochaine; c'est pour cela que le General d'Owerkerck s'y rendit à la mi-Mars.

II. Les Ambassadeurs de Venise, qui ont sejourné quelques mois *incognito* en Hollande, sans paroître à la Cour, sont enfin passés en Angleterre; ils doivent offrir à la Reine la médiation de la République, pour la Paix generale; si ce n'est pas là le sujet de leur voyage, c'en est du moins le prétexte.

III. Il est arrivé en Hollande des Députés de l'Electorat de Saxe, pour y emprunter quelque Argent, pour subvenir au payement des contributions que les Saxons se sont obligés de payer aux Suedois; la guerre de Pologne a tellement épuisé leur País, qu'ils se voyent obligés d'avoir recours aux étrangers pour remplir les conditions de la Paix misterieuse que le Roi Auguste, leur Electeur, a conclüé depuis quelques mois avec S. M. S. Cependant le bruit s'étant répandu, qu'ils avoient des instructions secretes, le Ministre de Suede s'informa à vüe d'œil leurs demarches; On n'a pourtant rien découvert, qui puisse porter
om*

ombage à l'amitié & à l'intelligence des deux Rois: Il est vrai que les États Généraux n'ont rien oublié pour attirer à leur service quelques mille hommes des Troupes du Roi Auguste, supposant qu'ayant fait sa Paix avec le Roi de Suede, elles lui étoient pour la pluspart inutiles, mais jusques à present L. H. P. n'y ont pas pû réussir, ce qui n'a pas avancé l'emprunt des Députez Saxons.

IV. Tout se dispose à l'ouverture de la Campagne, les Troupes les plus éloignées sont en mouvement pour s'avancer sur les frontieres:elles seront cantonnées jusqu'à ce que la terre soit couverte, pour fournir du fourage à la Cavalerie.

Dispositions pour la Campagne.

V. Au mois de Février, il y eut à Alost, petite Ville des Pais-Bas, & dans les Villages de sa dépendance, un tumulte, qui prouve que les peuples commencent à se lasser de la nouvelle domination à laquelle ils sont soumis: Les États de Brabant, ayant fait une repartition des sommes que les Hollandois demandent à la Province, les Mandemens furent expediez au nom de l'Archiduc Charles d'Autriche, avec la qualité de Roi d'Espagne & de Duc de Brabant: Les peuples d'Alost & ceux des Villages de leur dépendance, refuserent de payer leur cotte-part, tant à cause qu'ils trouvoient que la taxe étoit trop forte, que parce qu'ils sôûtenoient que l'Archiduc n'avoit rien à leur demander, & qu'il n'étoit pas leur Souverain; mais le Général d'Owerkerck, qui commandoit à Bruxelles, ayant les verges en main pour les châtier, y envoya à discretion le Regiment d'Aremberg

Tumulte d'Alost contre l'Archiduc & les Alliez

Troupes en discretion

berg & deux autres Bataillons, avec une Compagnie de la Maréchaussée, qui pendant plusieurs jours les maltraiterent si fort, que pour s'en débarasser, ils se soumirent à tout ce qu'on voulut, donnerent cent pistoles à chaque Colonel, outre ce que les autres Officiers & Soldats avoient exigé au delà de leur nourriture & de l'entretien de leurs Chevaux; de maniere que ce peuple se souviendra long-tems de cette fatigante vísíte.

*Plaintes
des Députés
des Pais-bas
aux Hollan-
dois.*

VI. Plusieurs autres Villes de la même Domination, également mécontentes, mais plus prudentes que celles d'Alost, (pour ne s'exposer pas à un pareil traitement,) ont pris le parti de députer à la Haye, comme à la source d'où sortent tous les prétendus ordres de l'Archiduc; afin de remonter aux Etats Generaux, l'accablement où leurs peuples se trouvent depuis plusieurs mois; par le grand nombre de troupes étrangères, dont leurs maisons sont remplies, & par les taxes excessives qu'on leur demande; ils ont porté pour pièces justificatives des mauvais traitemens qu'on leur fait souffrir, les états des sommes qu'ils ont payées depuis six mois, qui excèdent de beaucoup ce qu'ils avoient fourni dans six ans, sous le Regne du feu Roi d'Espagne Charles II. même en tems de guerre; on n'a pas encore sçû quel a été le fruit de cette Députation: on leur aura apparemment répondu, que cela étoit necessaire pour abaisser l'authorité de la France, & pour deffendre les libertez de l'Europe; car c'est de cette monnoye dont on paye aujourd'hui toutes les Provinces affli-

Matieres du tems. Avril 1707. 295
affligées des calamitez de la guerre.

VII. Ce fut des mains de Mr. l'Evêque de Tournay, & non pas de Mr. l'Archevêque de Courtray, que Mr. l'Electeur de Cologne reçut l'Ordre de Prêtrise, qui l'assistâ même à sa premiere Messe, étant en Chappe & faisant la fonction de Maître des ceremonies.

L'Evêque de Tournay donne l'ordre de Prêtrise à l'Electeur de Cologne.

ARTICLE IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses.

I. **U**N Frere Minime, qui, par les Secrets de la Medecine & de la Chimie, a dissipé les pâles couleurs de plusieurs belles, a donné occasion à l'Amour de lui envoyer ce remerciement.

Minime qui guerit les pâles-couleurs.

*Que ne vous dois-je pas Esculape Minime,
Pour la santé de la Charmante * *.
Son teint brillant vif & fleury,
Vous doit l'incarnat qui l'anime.
Secondé par ses yeux que je ferai d'exploits!
En lui rendant tous ses charmes,
Vous m'avez rendu des armes,
Qui sont plus seures cent fois
Que celles de mon Carquois.
Frere Illustre, sans vous je perdis ma puissance;
Sans vous l'Empire des Amours
Alloit tomber en décadance.
L'avoüerai-je? mon esperance
N'attendoit pas vôtre secours.
Et vôtre Charité qui contre mes Loix fronde.
Me fournit à son tour, Frere, de quoi railler,
L'Amour de Dieu vous a fait travailler,
Au profit de l'Amour du monde.*

*Theses sur
la produc-
tion du Ger-
me.*

II. Dernierement Mr. Helvetius le Fils, Bachelier en Medecine, soutint des Theses dans les Ecoles de Medecine à Paris, avec beaucoup de succes. Le sujet étoit une question particuliere, qui regardoit la production du germe dans les entrailles de la mere. Ces Theses furent divisées en cinq positions : Mr. Helvetius soutint dans la premiere, que le corps de l'homme, ainsi que les autres productions vitales de la Nature, prend l'accroissement dans une certaine semence & dans un vase, qu'il croit (suivant la nouvelle opinion) être un œuf; de sorte que cet œuf ne contient pas seulement la matiere du corps qui doit naître; mais le corps même avec la configuration des parties. Il expliqua dans la seconde position, comment & quand cet œuf se forme, quelles sont les racines des vases umbilicaires, &c. Dans la troisième, il examina le tems que le fœtus demeure dans les entrailles, & le tems qu'il en doit sortir : Il expliqua ensuite, avec un détail fort curieux, les cas qui l'en font sortir. La quatrième position regardoit les causes principales d'un accouchement naturel; tels que sont le poids du fœtus, lors qu'étant déjà grand, les entrailles ne peuvent plus le soutenir; la disette de la nourriture, lors que celle de la mere ne suffit plus pour l'enfant; & la necessité de respirer; ce qui donnant des sentimens douloureux à l'enfant, il déchire avec les pieds & les mains l'enveloppe qui le renferme, & cherche l'issue par où il doit voir la lumiere. On trouve dans la suite de cette position les differentes especes d'accouchement, & ce qui peut procurer à une femme une heureuse ou difficile délivrance : Il conclut, que plus une femme a fait d'enfans,

moins

moins ell ressent de douleur dans les derniers accouchemens ; & il finit cette position par un détail circonstancié de tout ce qui sort des entrailles de la mere après la naissance de l'enfant. Dans la cinquième & dernière position, il explique les causes de la fécondité : Il n'est pas permis à la langue Françoisse d'exprimer là-dessus les passages de Mr. Helvetius, à moins de les affoiblit extrêmement, ou blesser la délicatesse des oreilles.

On peut dire en general, que Mr. Helvetius marche à grands pas sur les traces de Mr. son pere, qu'il a déjà une connoissance très-parfaite du corps naturel & des secrets de la production : Peut-être (lors qu'il composa ses Theses) que s'il avoit eu connoissance de la Philosophie dont nous parlâmes le mois dernier,* qui a couvé l'œuf de Dinde, il nous auroit donné quelques sçavantes observations qui auroient intéressé le Public, & donné du relief à la reputation de la Couveuse.

III. La République des Lettres vient de faire une perte considerable par la mort de Mr. Regis ; j'avoué que je ne le connoissois pas assez particulièrement, & que mes lumieres sont trop bornées pour juger de la solidité de l'éloge de ce sçavant Philosophe, qui m'a été adressé par un homme accoutumé de rendre justice au veritable merite. Voici comme il en parle.

*Mort de
Mr. Regis,
& son éloge.*

Ce celebre Philosophe du dernier Siecle, avoit fait profession toute sa vie du Cartesianisme : mais ce n'étoit pas d'un Cartesianisme rigide : il l'avoit fort mitigé, sur-tout à la fin de ses jours ; & cet adoucissement lui est infiniment plus glorieux, que s'il avoit toujours

em-

* Voyez Mars pag. 232.

embrassé la plus étroite observance dans la nouvelle Philosophie. Le Dogme Cartesien, contre lequel nôtre Philosophe s'est le plus particulièrement déclaré, & à l'occasion duquel il s'est séparé plus ouvertement de ses freres, c'est celui de l'union de l'ame & du corps. Mr. Regis a fait l'usage qu'il devoit de ses lumieres pour reconnoître la fausseté du principe de Mr. Descartes sur ce point, qui, de l'aveu de la plus saine partie des Philosophes, est peu à la portée de nôtre raison. Il a reconnu, sans peine, le peu de toudement qu'il y a à faire sur le Dogme de son Maître, qui certainement est un des plus mauvais & des moins soutenables de toute la nouvelle Philosophie.

En expliquant ce que c'est que la personne de l'Homme, dans son *Traité de l'usage de la raison & de la Foi*, nôtre Auteur a prouvé, & l'a presque démontré, *que nous n'avons ni idées, ni passions purement intellectuelles en cette vie, & que nôtre esprit ne peut rien concevoir, que dépendamment du corps auquel son ame est unie.* * Il rejette ensuite l'hypothese, (c'est une conséquence nécessaire) qui ne fait consister l'union de l'ame & du corps, que dans une *mutuelle correspondance des pensées de l'esprit avec les mouvemens du corps, & des mouvemens du corps, avec les idées & les sentimens de l'esprit.* Et c'est l'hypothese de Descartes, que bien d'autres Philosophes ont rejetée; mais la maniere dont Mr. Regis combat cette hypothese, est très-solide, & en même tems très-agréable: Entre plusieurs raisons qu'il employe pour détruire ce point de la nouvelle Philosophie, il se sert de celui-ci;

fça-

Voyez ce *Traité*, pages 16. 17. 105. & 413.

ſçavoir, qu'on n'est pas certain que Mr. Descartes soit mort, s'il est vrai que l'union de l'ame & du corps ne consiste que dans une simple correspondance entre ces deux êtres, en consequence de quelques Loix particulieres: Car que faisons (continuë-t'il) s'il n'y a point encore à present une semblable correspondance entre l'ame & le corps de ce Philosophe, en consequence de quelques Loix particulieres? Est-il évident que cela ne soit pas?

Cette raison fait voir d'une maniere bien sensible, l'absurdité du Dogme Cartesien, touchant la forme de l'union de l'ame & du corps, qui ôteroit la difference naturelle, qui se rencontre entre un homme vivant & un homme mort, qui mettroit l'égalité entre la vie & la mort, & qui empêcheroit qu'on pût rien décider sans une revelation sur deux états si contraires. On auroit eu beau demander ici à Mr. Regis, afin de rétablir l'union de simple correspondance de l'ame & du corps, qu'il ruineroit par ses principes; Si c'est donc par le pied, par la main, par la poitrine, par la bouche, par le nez, par le front, par les yeux, par la tête, par le cerveau, par le cervelat, & ses cavitez; par la grande pineale, par les esprits, par la cervelle, ou par les deux membranes du cerveau, que l'Homme pense; comme a fait depuis peu le Pere Lami Benedictin, qui dans un de ses Ouvrages * se fait honneur de la qualité de Cartesien, & qui a embrassé & défendu, avec une prédilection particuliere, le Dogme de la nouvelle Philosophie, qui regarde la forme de l'union de l'ame & du corps. Mr. Regis, dis-je, auroit répondu, qu'il n'y a pas plus d'union personnelle entre l'ame & le

* *Elemens des Sciences* pag. 26. X 3

le corps, qu'il y en a entre les deux poids d'un horloge, qui se répondent mutuellement; ou entre un Marmouset de bronze, qui est sur une cheminée, pour servir d'ornement, & entre la cheminée qui le soutient.

Mr. Regis ne débitoit pas ses sentimens avec trop de confiance, ayant toujours gardé beaucoup de retenue dans ses disputes; il écouroit tranquillement les raisons de ceux qui dispuoient contre lui, & il y répondoit de la même maniere; si elles étoient solides il les adoptoit & s'y rendoit, sans faire paroître aucun attachement pour ses sentimens particuliers. Par cet endroit seul Mr. Regis auroit mérité le titre de *vrai Philosophe*, quand il ne lui auroit pas été dû par le choix & le discernement qu'il avoit fait des bonnes opinions d'avec les mauvaises; ce n'est pas qu'on veuille dire qu'il n'en avoit aucune de celles-ci; car en effet où est l'homme le plus expérimenté en matiere de science qui ne se trompe pas quelque fois?

ARTICLE X.

Qui contient la naissance, le mariage, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

Naissances.

I. **C**E fut d'un Prince, & non pas d'une Princesse, (comme on l'écrivit par mégarde le mois dernier,) que la Princesse Electorale d'Hanover accoucha le dernier du mois de Janvier. Le Roi de Prusse & l'Electeur de Hanover en ont été les Parrains, on l'a nommé *Frederick-Louis*.

La Princesse d'Anhalt Bernberg, accoucha aussi d'un Prince quelques jours après, qui

Matieres du tems. Avril 1707. 301
qui fut baptisé au nom de l'Empereur &
du Roi de Suede; on le nomma *Joseph-
Charles.*

Le 16. Février on baptisa dans la Cha-
pelle du Château de Versailles, la Prin-
cesse de la Roche Yon, seconde fille de Mr.
le Prince de Conty: Monseigneur le Dau-
phin & Madame la Duchesse de Bourgo-
gne la nommerent, *Loüise-Adelaïde.*

II. Le Comte d'Evreux, neveu du Car-
dinal de Bouillon, épouse Mademoiselle de
Croisat, dont le Pere a amassé de grands
biens.

Mariages.

On parle aussi de deux autres mariages
qui n'étoient pas encore consommés lors
qu'on nous en a donné avis; sçavoir celui
de Mr. le Duc d'Etrées avec Mademoiselle
de Lespine d'Alicant; & celui du Prince de
Talemont, frere de Mr. le Duc de la
Trimouille, avec la fille de Mr. de Buil-
lion Prevôt de Paris, & sœur de Madame
la Duchesse d'Ulez.

Le 3 Février le Comte Gundaker de
Staremberg, épousa à Vienne, la veuve de
feu son frere, ensuite d'une dispense du
Pape, qui lui coûte quatre-vingt mille flo-
rins d'Allemagne.

III. On retrancha le mois dernier l'Ar-
ticle des morts, parce que les autres ma-
tieres se trouverent trop abondantes; mais
afin que Caron ne se plaigne pas de mon
silence, je joindrai ici la liste de ceux, qui
les deux derniers mois sont partis pour se
rendre à sa Barque, revêtus de quelque ca-
ractere.

Morts.

Celui qui doit avoir le premier pas, c'est
le Cardinal Leopold de Collonisch, Ar-
chevêque

chevêque de Gran Oustrigonie, Legat né du Saint Siège, & Primat de Hongrie, qui mourût à Vienne le 19. Janvier, âgé de 76. ans, laissant par sa mort un cinquième Chapeau vaquant dans le Sacré College. Il étoit redevable du sien au Pape Innocent XI. Cette Eminence a legué une partie de ses biens aux Hôpitaux de Vienne & de Presbourg. Sa Primatie de Hongrie a été donnée au Cardinal de Saxe-Zeith.

Le 3. Février le Comte Henry de Straëtman, Conseiller d'Etat, & Chambellan de l'Empereur, ci-devant Plenipotentiaire à la Paix de Riswik, mourut aussi à Vienne : il avoit été Ambassadeur de l'Empereur dans plusieurs Cours d'Allemagne, & en dernier lieu en Pologne près du Roi Auguste, dont il s'étoit acquitté avec autant de capacité que de zele & de fidelité.

A peu près dans le même tems la mort enleva Mr. Olivenscrantz âgé de 73. ans; il avoit été Plenipotentiaire de Suede à la Paix de Nimegue.

Dame N... Meusnier veuve du Marquis de Longchene Bullion, dont le Pere étoit Surintendant des Finances, est morte à Paris; c'est pour la seconde fois que cette Dame disparoit de ce monde; car il y a plusieurs années que son Epoux, par quelques raisons de famille, voulut faire croire à Madame la Surintendante sa Mere, que son Epouse étoit morte; & pour le lui mieux persuader, il se presenta devant elle avec un visage fort affligé & en Carosse drapé; mais ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, Madame de Longchene parut de nouveau sur la scene de ce monde, qu'elle
vient

Matières du tems. Avril 1707. 303
vient d'abandonner pour toujours.

La mort vient d'enlever Madame de Saint Olon, dont la vertu, le mérite & la grande piété étoient connus de tout ce qu'il y a de personnes de distinction à Paris & à la Cour : Elle étoit l'Épouse de Mr. le Chevalier de Saint Olon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, qui a été employé par S. M. dans plusieurs négociations épineuses, dont il s'est toujours acquitté avec une capacité distinguée. Mr. de Saint Olon étoit Ministre du Roi à Genes, lors du bombardement de cette Place, & il ne contribua pas peu à la satisfaction que cette fiere République fut obligée de venir faire au Roi, lors qu'elle envoya en France son Doge accompagné de quatre Sénateurs : Mr. de St. Olon a aussi été Ambassadeur extraordinaire de Sa M. près de l'Empereur de Maroc ; & le public lui est redevable de la belle Relation que nous avons de son voyage en Barbarie. Madame de St. Olon qui étoit d'un esprit supérieur aux personnes de son sexe, a laissé un fils des mieux faits de la Cour, qui fut dangereusement blessé à la Bataille de Ramelies ; & une fille, qui ayant hérité de toutes les belles qualités de Madame sa mere, renferme en sa personne tout ce que la Noblesse & l'éducation peuvent produire pour rendre une fille de qualité parfaite.

Mr. le Marquis d'Ecars, Chef de la Branche d'Ecars Merville, mourut à Paris au mois de Janvier ; cette Branche est établie en Auvergne depuis l'année 1593 le nom de cette ancienne & illustre Famille étoit autrefois Peruse ; ils adopterent celui de
d'Ecars

d'Ecars dans le XIII. siècle en épousant l'heritiere d'Ecars : il y a eu une autre Branche qu'on nomme d'Ecars Lavauguion; sans m'engager à donner ici la Genealogie de cette illustre Maison, je me contenterai de dire, que dans les quatre derniers siècles elle a produit de grands hommes dans l'Eglise, dans la Robbe, & dans l'épée, & qu'elle est alliée aux meilleures Maisons de France, même à la Maison des Princes, Comtes de la Marche, parce que Jean d'Ecars, frere de Charles, Evêque & Duc de Langres, avoit épousé la Princeesse Isabeau de Bourbon-Carency.

Messire Gabriel de la Roquette, ancien Evêque d'Autun, mourut dans sa Ville Episcopale le 29. Fevrier, âgé de 85. ans, il étoit fils d'un celebre Avocat de Toulouse, pour qui la Reine mere conçut de l'estime dans le voyage qu'elle fit en Languedoc; en voici l'occasion. Les Trésoriers préposez pour les dépenses de la Cour, ayant mal pris leurs mesures, l'Avocat de la Roquette sçut que la Reine se plaignoit de leur negligence, & alla offrir à Sa Majesté 60. mille Ecus qu'Elle accepta, & lui en assigna le remboursement sur les Gabelles de Languedoc : cette grande Reine fit venir à Paris deux fils de cet Avocat; l'aîné fut premier Commis de Mr. Fouquet & ensuite Conseiller au Parlement de Toulouse; le second qui portoit le petit Collet, eut d'abord deux Abbayes, & ensuite fut nommé à l'Episcopat d'Autun. On peut dire que jamais prêt sans usure, a plus produit que celui que cet Avocat fit à la Reine. Au reste ce défunt Prelat aimoit & se
plaisoit

Matières du tems. Avril 1707. 305
plaisoit à la Cour, & y entroit dans beau-
coup d'affaires.

Au commencement de Mars Mr. Lotiis
Cousin, ancien President à la Cour des
Monnoyes, mourut à Paris dans un âge
fort avancé: le public lui est redevable de
plusieurs beaux ouvrages, entre autres de la
traduction des ouvrages d'Eusebe de Ce-
saré qu'il a justifié autant qu'il a pû, de la not-
ted'Arianiste; il est l'Auteur d'une histoire
Romaine très-estimée; de l'histoire Bisantine
& de plusieurs autres. Il a donné sa Biblio-
theque, composée de plus de 8000. volumes
à l'Abbaye de St. Victor, ayant ajouté 20.
mille livres à ce legs. Il a aussi fondé six
bourses dans le College de Navarre, pour
lesquelles il a assigné 500. écus de rente.
Par la mort de ce sçavant, il vaque une
place dans l'Accademie Française. Le pu-
blic est encore redevable au sçavant Magistrat
dont nous annonçons la mort, de la suite d'un
excellent ouvrage manuscrit, que nous con-
noissons sous le titre de *Journal des Sçavans*.
Après que l'Abbé de la Roque, eut cessé
cette composition, Mr. le President Cousin
la continua jusqu'en 1700. où son âge ayant
surpassé son quatorzième lustre, il se vit
obligé d'abandonner un travail si pénible,
aux soins & à l'amour extraordinaire que
l'illustre Mr. l'Abbé Bignon a toujours fait
paroître pour les belles lettres: Ce sçavant
Abbé forma alors une Compagnie pour la
continuation d'un ouvrage si utile au public;
& lui donnant une nouvelle forme, on l'aug-
menta d'une feuille par semaine; c'est dans
la même vûë, qu'il a autorisé depuis peu,
le supplément qu'on imprime tous les mois
à

Au reste, Mr. le President Cousin, s'étoit acquis des amis dans toutes les parties de l'Europe sçavante; on peut mettre de ce nombre, & même des plus intimes, Mr. l'Abbé Pontier Protonotaire du S. Siege, un des Membres de l'Accadémie de Padoüe: cette amitié, de très-ancienne date, étoit cimentée par un égal amour pour les sciences.

Mr. de Polastre de Peyrefilte, d'une noble & ancienne Maison du haut Languedoc, mourut dernièrement à son Gouvernement du Fort Griffon de Besançon, âgé de 72. ans: ce Gentilhomme joignoit à un grand sang froid, un grand courage; il en a donné des preuves dans plusieurs occasions, principalement aux sieges de Doüay, de Lille, & à celui de Nimegue, où il perdit une jambe, & son frere un œil, lors qu'ils n'étoient l'un & l'autre que Capitaines dans le Regiment de Sault.

Si un Cardinal est à l'avantgarde de la liste des morts que nous venons de donner, les lettres qu'on vient de recevoir de Rome nous donnent occasion de placer une autre Eminence à la queue de cette marche funebre: C'est le Cardinal Rubini, neveu & creature du Pape Alexandre VIII. qui mourut à Rome le 17. Fevrier, dans la 65. année de son âge, & la 7. de son Cardinalat. Ainsi voilà déjà six Chapeaux vaquans dans le Sacré College: La mort de ce Cardinal, (qui étoit Venitien,) mettra ses parens à couvert des mauvais traitemens dont ils étoient menacés, & dont nous avons parlé dans l'article d'Italie. FIN.



A D I T I O N.

LE 24. à six heures du soir un parti de 30. hommes, tous Officiers, dit-on, de la Garnison de Courtray, enleverent Mr. de Beringhen, premier Ecuyer du Roi, à Seves, à deux lieuës de Verfailles: Cette action est une des plus hardies qu'on aye vûë en France depuis long-tems; Mais l'on vient d'apprendre que cette entreprise n'a pas reüssi, quoi que très-bien concertée; & que le Sr. Guستن avoit été coupé par les ordres que le Roi avoit donné par plusieurs Couriers qu'il avoit fait dépêcher, à une lieuë de la Ville de Ham, où il a été pris avec ceux de son Escorte, & Mr. de Beringhen mis en liberté.

Le Roi a nommé 12. Lieutenans Generaux, pour servir en Flandres sous Mr. le Duc de Vendôme; voici leurs noms, sans observer leurs rangs: Mrs. de Gassé, de Chermersault, de Birkenfeld, d'Artagnan, de Guiche, de Gassion, de Biron, du Rosel, d'Albergotti, de Magnac, de la Motte, & de Soutenon. Ceux qui serviront sous Mr. de Tessé, sont Mrs. de Medavy, de Dillon, de St. Pater, de Puysegur, de Chamarante, d'Arenes, de Saily & de Montgon. Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Duc de Noailles sont partis pour Espagne.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Février 1707.

ARTICLE I. <i>Espagne.</i>	pag. 225
ARTICLE II. <i>France.</i>	247
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	262
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	272
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	277
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	283
ARTICLE VII. <i>Angleterres.</i>	287
ARTICLE VIII. <i>Hollande.</i>	292
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	295
ARTICLE X. <i>Naissances & morts des personnes. Illustres.</i>	135